



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée générale va entendre une déclaration de M. Mohamed Hosni Moubarak, président de la République arabe d'Égypte. Au nom de l'Assemblée, j'ai l'honneur de lui souhaiter la bienvenue et je l'invite à prendre la parole à l'Assemblée.

2. M. MOUBARAK (Égypte) [*interprétation de l'arabe*] : J'ai plaisir à prendre la parole, au nom de l'Égypte, devant cette solennelle assemblée de chefs d'Etat et de représentants de nations, du haut de cette tribune qui est la tribune de la paix, de la justice et du droit, et le symbole du consensus de la communauté internationale sur les nobles objectifs et principes régissant les relations entre les Etats et les peuples.

3. Je félicite le Gouvernement et le peuple de Saint-Christophe-et-Nevis à l'occasion de leur indépendance nationale et de leur admission à l'Organisation des Nations Unies. Je leur souhaite, au nom du Gouvernement de la République arabe d'Égypte et de mon peuple, progrès et prospérité.

4. Je voudrais également, Monsieur le Président, vous présenter, à vous et au pays ami, le Panama, mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette assemblée générale pendant cette session importante qui voit se dégager un mouvement actif de la part de la communauté internationale pour faire face aux problèmes politiques et économiques qui mettent en danger la sécurité et la prospérité internationales, tant aujourd'hui qu'à l'avenir.

5. Il est de la plus haute importance, dans les circonstances actuelles, d'insister sur la nécessité tant de renforcer l'Organisation des Nations Unies, d'affermir son rôle pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'accroître son efficacité et son aptitude à contribuer au règlement pacifique des différends internationaux que d'enjoindre tous les Etats à se conformer à la légalité, aussi bien dans leurs politiques que dans leurs relations.

6. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, de 1982¹, le Secrétaire général a dit :

« Je crois donc que le premier grand pas à faire serait de rendre conscience aux gouvernements des obligations que leur crée la Charte.

« Nous nous sommes sans conteste beaucoup écartés de la Charte, ces dernières années. Les gouvernements, quand ils pensent pouvoir atteindre des objectifs internationaux par la force, sont souvent tout disposés à s'en servir, et il n'est pas rare que l'opinion nationale y applaudisse. Le Conseil de sécurité, l'organe des Nations Unies qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales,

ne se trouve que trop souvent dans l'incapacité d'agir de façon décisive pour résoudre des conflits internationaux et voit ses résolutions de plus en plus bravées ou dédaignées par ceux qui se sentent assez forts pour le faire. Le Conseil semble trop fréquemment impuissant à susciter l'appui et l'influence voulus pour faire respecter ses décisions, quand bien même elles seraient prises à l'unanimité, et l'on passe ainsi souvent outre au processus de règlement pacifique des différends que prescrit la Charte. »

7. L'Égypte estime que la situation internationale exige un temps de réflexion et une approche dynamique qui transcende les attitudes traditionnelles qui n'ont fait qu'entraver notre marche depuis la seconde guerre mondiale. Une réévaluation objective du système international contemporain et la recherche du meilleur remède à ses carences s'imposent dans les circonstances actuelles. A cet égard, la convocation, dans de brefs délais, d'une session extraordinaire pour étudier ce problème sous tous ses aspects serait tout à fait opportune.

8. A notre avis, ce n'est pas l'efficacité de l'Organisation ou de ses principaux organes qui est en cause ici. Le problème est essentiellement inhérent à l'ensemble de la situation internationale, au rôle joué par les grandes puissances, à la responsabilité particulière de ces dernières, à leur politique et aux intérêts qu'elles représentent.

9. Le problème, c'est celui du comportement international et du mépris pour les buts et principes de la Charte des Nations Unies qu'affichent certains pays, en s'écartant de la légalité ou en recourant à la force pour réaliser des objectifs politiques et économiques, sapant ainsi les bases sur lesquelles repose le système international d'après guerre.

10. En tête de l'ordre du jour figure la question de l'élimination de la menace d'une guerre nucléaire, sur laquelle nous devrions concentrer notre attention. Pareille guerre pourrait anéantir la civilisation humaine et ses réalisations depuis le commencement des temps. Il n'y aurait ni vainqueur ni vaincu. Le genre humain se verrait dépossédé à la fois de son passé, de son présent et de son futur. Nous devons donc redoubler d'efforts pour prévenir une telle éventualité, où que nous soyons situés géographiquement et quelles que soient nos convictions politiques ou idéologiques. Il appartient en particulier aux deux superpuissances de ne ménager aucun effort pour mener à bien les pourparlers de Genève sur le désarmement nucléaire, indépendamment des tensions bilatérales toujours croissantes du fait d'autres problèmes. Notre sort à tous est en jeu.

11. Mon pays est l'un des premiers à avoir pris conscience de la nécessité de réaliser le désarmement nucléaire. Cette certitude profonde s'est manifestée par notre adhésion de longue date aux principes de la non-prolifération nucléaire et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*], de même que par nos efforts inlassables en faveur de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire quand il s'agit de servir les objectifs de progrès économique. J'en veux pour preuve

l'appel lancé par l'Égypte pour l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

12. La question du désarmement général et complet ne saurait être ignorée. Le cycle infernal de la production d'armes conventionnelles et de leur emploi constitue une grave menace pour la sécurité de pays moyens et petits, en même temps qu'un lourd fardeau pour leur économie. Qu'il me suffise de rappeler que les dépenses mondiales d'armements en 1982 ont dépassé 650 milliards de dollars, soit l'équivalent du revenu de 2 milliards d'êtres vivant dans les 50 pays les plus pauvres de notre planète. Tout effort visant le désarmement général et complet devrait être dicté par l'idée que l'on se fait de l'interdépendance entre le désarmement, la sécurité internationale et le développement.

13. Cette session de l'Assemblée générale se déroule alors que nous traversons à l'échelon international une crise économique aiguë, qui n'est pas sans rappeler la grande dépression que le monde a connue dans les années 30, laquelle a entraîné une baisse de la production mondiale, la détérioration des termes de l'échange, l'instabilité du système monétaire international, une augmentation du chômage et un déséquilibre dans les relations entre les pays développés et les pays industrialisés, d'une part, et les pays en développement, d'autre part. C'est ainsi que les économies de certains des pays les moins développés ont subi les conséquences des taux de croissance négative restés en deçà de ce qui était nécessaire aux besoins les plus élémentaires de leurs populations.

14. Il est clair maintenant que le problème de la dette des pays en développement est devenu l'un des problèmes fondamentaux auxquels nous sommes confrontés, puisqu'elle se chiffre à plus de 700 milliards de dollars — le service de la dette dépassant 120 milliards de dollars par an — du fait de la réduction du prix des matières premières provenant de ces pays, soit 30 p. 100 au cours des deux dernières années, et de la flambée des taux d'intérêt et des prix des produits finis. Il ne fait aucun doute que des répercussions négatives se feront sentir et contrarieront les efforts de développement social et économique des pays en développement.

15. D'autre part, nous devons tous être pleinement conscients de la nécessité d'apporter des changements structurels dans les systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux actuels afin de faire face aux problèmes contemporains qui assaillent l'économie mondiale, bien qu'ils aient fonctionné activement pendant 25 ans depuis la seconde guerre mondiale.

16. Qu'il me soit permis de présenter ici un plan général qui pourrait contribuer au renforcement de notre capacité à traiter de tels problèmes.

17. Premièrement, l'Organisation des Nations Unies, qui, depuis sa création, assume une responsabilité majeure en établissant une coopération économique entre les États, peut encore jouer un rôle crucial pour remédier à la crise internationale actuelle, rôle qui irait au-delà de sa mission dans la solution des différends politiques. Nous avons donc attaché une grande importance à la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Belgrade du 6 juin au 2 juillet 1983. Nous avons exprimé nos espoirs dans un document publié à la suite de la réunion du Groupe des 77 à Buenos Aires². Malheureusement, les résultats n'ont pas répondu à nos espoirs dans les domaines principaux suivants : matières premières, commerce, produits de base et services et questions monétaires et financières. Compte tenu de ces considérations, nous nous sommes félicités de l'initiative prise par Mme Gandhi, premier ministre de l'Inde et présidente du Mouvement des pays

non alignés, de tenir un certain nombre de réunions avec des Chefs d'Etat et de gouvernement, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, au cours de la présente session. Cela devrait donner un nouvel élan au dialogue Nord-Sud en vue de lancer les négociations globales selon la méthode convenue à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983.

18. Deuxièmement, le point de départ pour résoudre les problèmes économiques doit être la reconnaissance de l'étroite interdépendance entre les pays développés et les pays en développement. Nous sommes tous embarqués dans le même navire : producteurs et consommateurs, débiteurs et créanciers, riches et pauvres. Tout affrontement dans le domaine économique est d'une importance secondaire et provisoire. Si tous les efforts ne sont pas mis en commun pour faire face à une telle crise, nous subirons tous les terribles conséquences et les effets destructeurs d'une telle attitude. L'époque dans laquelle nous vivons est une époque d'interdépendance. Aucun pays, si fort ou si riche soit-il, ne peut s'offrir le luxe de vivre en dehors des conditions que connaissent et subissent les autres. En conséquence, le dialogue Nord-Sud doit être conduit dans un esprit de coopération et de solidarité et non pas dans un esprit de discorde et d'affrontement. Notre approche doit être objective et fondée sur un point de vue global, exempt de tout esprit de clocher et de tout égoïsme dont le seul intérêt vise à extirper le maximum d'avantages aux dépens des autres. De telles notions sont dépassées par la réalité de notre époque.

19. Troisièmement, les pays en développement peuvent donner un exemple en mettant au point une méthode intégrée de coopération entre eux, méthode qui en elle-même constituerait une mesure complémentaire vers la coopération Nord-Sud. L'Égypte, qui en juillet 1962 avait accueilli la première conférence des pays en développement pour examiner leurs problèmes communs, est profondément convaincue de la nécessité d'une coopération entre les pays du Sud et est prête à prendre l'initiative de nouvelles mesures dans ce sens. A cet égard, les représentants auront certainement suivi le processus d'intégration entre le Soudan et l'Égypte, qui ouvre de nouveaux domaines aux efforts de développement des deux pays, qui sont liés par des liens culturels étroits, des intérêts économiques communs et des sentiments mutuels profonds.

20. Quatrièmement, la situation revêt une telle urgence que des recommandations généralisées ou de vagues slogans seraient un exercice de futilité. Nous avons passé beaucoup trop de temps à dire des généralités. Nous devons maintenant nous engager à prendre des mesures spécifiques pour inspirer notre activité future. Qu'il me soit permis de proposer, comme tout début, les mesures suivantes : d'abord, réalisation par les pays développés des buts et objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement en consacrant 0,7 p. 100 de leur produit national brut à l'aide au développement, celle-ci devant atteindre 1 p. 100 d'ici à 1990; ensuite, augmentation des ressources du FMI en élevant les quotas et en facilitant l'accès des pays en développement à ses facilités de crédit, en améliorant les termes du crédit et en explorant les nouvelles méthodes pour distribuer les droits de tirage spéciaux en faveur du processus de développement; augmentation, également, des ressources de la Banque mondiale et augmentation de ses programmes de crédit aux pays en développement; et, enfin, adoption d'une méthode collective pour résoudre le problème de la dette des pays en développement afin de prévenir la paralysie des institutions intergouvernementales et des

institutions financières privées, ce qui pourrait mener à la désintégration de l'économie mondiale, réduisant ainsi à néant les aspirations des peuples du tiers monde pour un monde meilleur.

21. Située au cœur du monde arabe, dans la partie nord-est de l'Afrique, établissant ainsi un lien avec l'Asie et se trouvant sur la côte australe de la Méditerranée, qui lie l'Afrique à l'Europe, l'Égypte reconnaît pleinement l'importance des questions de la sécurité et de la paix dans ces régions.

22. Les préoccupations de l'Égypte se sont manifestées sous forme de diverses initiatives visant à l'établissement d'une paix juste et complète au Moyen-Orient, à la dénucléarisation de l'Afrique, à l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, et à l'appui en faveur de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)]. L'Égypte n'a pas ménagé ses efforts pour arriver à une coopération plus étroite entre les peuples de la Méditerranée.

23. Nous estimons que la clef de la paix au Moyen-Orient se trouve dans le règlement juste du problème palestinien, fondé sur la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et sur l'établissement, par ce peuple, de son entité nationale sur son sol, de même que sur la reconnaissance du droit d'Israël d'exister et sur l'accord relatif à des garanties de sécurité en faveur des deux parties, ce qui permettrait d'ouvrir une ère nouvelle de relations entre Israël et ses voisins. Cela devrait conduire à l'élimination de la guerre et de la destruction, et préparer la voie à l'amitié et à l'harmonie au lieu de la rancune et de la haine. Des ressources seraient ainsi libérées pour l'industrie et l'agriculture au lieu d'être utilisées pour l'accumulation d'armes de mort mettant en danger la vie de générations entières dans une région qui, autrefois, était le berceau de la civilisation, d'une culture raffinée et de la paix.

24. Il est des plus regrettable que les pratiques israéliennes dans les territoires arabes occupés soient en totale contradiction avec les objectifs de paix et de réconciliation. De telles pratiques ne peuvent que semer la haine et constituer des obstacles nouveaux sur la voie de la paix, détruisant ainsi l'espoir qui subsiste dans le cœur de millions d'êtres humains. La première de ces pratiques est la politique israélienne d'établissement de colonies de peuplement sur la Rive occidentale, à Gaza et sur les hauteurs du Golan, qui prend de jour en jour de nouvelles dimensions, au mépris des résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies et en violation des règles du droit international et des traités internationaux, y compris des dispositions de la Convention de La Haye de 1907³ et de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949⁴, aussi bien qu'en violation de l'engagement pris par Israël le jour même de la signature du cadre de paix au Moyen-Orient.

25. Dans de telles conditions, nous devons réfléchir ensemble aux moyens devant nous permettre de faire face à cette dangereuse politique, qui menace de saper les fondements mêmes de la paix et de rendre impossible toute coexistence arabo-israélienne. Il est évident que la coexistence ne peut aller de pair avec une politique d'annexion territoriale et de violation des droits. Nous sommes tous invités à explorer de nouvelles mesures face à cette politique illégale, puisqu'il a été établi qu'elle viole les règles de droit et qu'elle est absolument inadmissible. Une politique fondée sur l'illégalité restera illégale; une politique de fait accompli ne saurait être reconnue légitime aux yeux de la communauté internationale, à la fin du XX^e siècle.

26. Les membres de l'Assemblée sont sans doute au courant des récentes pratiques répressives israéliennes dans les territoires arabes occupés. Il s'agit de l'expulsion de maires élus et de responsables administratifs locaux et de la répression de toute expression pacifique d'opinions et de plaintes. Ces pratiques viennent s'ajouter à celles, nombreuses, déjà en vigueur, étouffant toutes les possibilités d'une paix véritable fondée sur l'acceptation mutuelle et la bonne foi.

27. De cette tribune, qu'il me soit permis de lancer un appel au peuple israélien afin qu'il relève le défi de paix, rejette les notions d'expansion et d'annexion territoriale et réalise son désir de coexistence avec le peuple palestinien. Une occasion en or existe pour Israël de parvenir à une paix véritable et de transformer ses frontières avec les Arabes en centres d'attraction, d'interaction et d'échanges fructueux. Ces frontières ne doivent plus être marquées par des tranchées, des fils barbelés et des baricades. Nous sommes tous invités à œuvrer en faveur d'une réconciliation historique. Nous ne pouvons pas avancer vers l'avenir alors que nous entravent des notions périmées et des reliquats du passé. Il n'est pas permis à une quelconque des parties d'essayer d'imposer la paix, car une telle paix ne signifierait rien de plus qu'une trêve armée, une invitation à la vengeance et une source probable d'effusion de sang, de violence et d'hostilité.

28. Dans l'angoisse et dans la tristesse, nous avons été les témoins des événements sanglants et douloureux vécus par le Liban, de l'oblitération du caractère traditionnel de ce pays, du meurtre de ses citoyens et de la destruction de leurs biens. L'unité nationale et l'intégrité territoriale du pays ont été compromises, sa paix sociale a été sapée et il est devenu une cible vulnérable pour les interventions étrangères, les complots et la dissension. Nous avons tous le devoir de nous tenir aux côtés du peuple libanais alors qu'il cherche à renverser cette pénible réalité et qu'il est résolu à jouer un rôle constructif dans la région.

29. Le point de départ pour faire face à cette situation et pour empêcher qu'elle ne se détériore davantage est le retrait total d'Israël du Liban. Ce retrait ne devrait pas dépendre de facteurs qui échappent au contrôle du Liban. L'obligation d'Israël de se retirer découle du caractère illégal de son invasion, des dispositions de la résolution 509

(1982) du Conseil de sécurité, ainsi que de l'engagement pris par Israël de rechercher la paix complète avec tous ses voisins, qui sont désireux de vivre en paix et de s'abstenir de l'emploi de la force dans le règlement des différends.

30. La République arabe d'Égypte, tout en se félicitant de l'accord de cessez-le-feu obtenu au Liban, demande à toutes les parties de respecter la souveraineté du Liban et son autorité légale. Elle demande également qu'intervienne une réconciliation nationale entre toutes les factions du Liban. Nous tenons à ce que toutes les formes d'intervention étrangère prennent fin et que toutes les tentatives faites pour partager le Liban et l'entraîner dans des sphères d'influence et de contrôle soient rejetées. Un Liban indépendant et unifié est une source de paix, de stabilité et de progrès et constitue un modèle viable de coexistence créatrice fondée sur l'unité dans la diversité. En conséquence, protéger le Liban est une obligation morale pour nous tous.

31. La communauté internationale, que les Membres de l'Assemblée générale représentent, est invitée à déployer des efforts concertés pour mettre un terme à la guerre entre l'Iran et l'Iraq, qui est une guerre sans but, une guerre qui n'a pas de sens. Cette guerre qui se poursuit sème la mort parmi des milliers de citoyens des deux pays, qu'unissent des liens spirituels et culturels, et entraîne un

gaspillage de leurs ressources qui devraient être utilisées pour la reconstruction et le développement. De plus, la poursuite de cette guerre signifie plus de tension, plus d'instabilité pour la région stratégique du Golfe, et fournit un prétexte aux interventions et aux ambitions étrangères.

32. On ne nous demande pas de prendre parti, mais nous devons adopter une position non ambiguë : la guerre doit être arrêtée et la paix doit être établie. On ne peut plus rester indifférent devant cette situation ni laisser se dérouler plus longtemps les événements jusqu'à ce que les deux parties en présence soient épuisées. Nous avons tous intérêt à ce que les combats prennent fin et que la reconstruction soit entamée.

33. A notre avis, l'Iraq a honoré ses obligations morales et juridiques lorsqu'il s'est retiré du territoire iranien, qu'il a fait part de sa volonté de mettre immédiatement un terme à la guerre, qu'il a accepté l'accord frontalier de 1975 et qu'il a accepté de s'asseoir à la table de négociation pour régler le différend. Il appartient maintenant à l'Iran de répondre à cette attitude constructive et à la communauté internationale d'arrêter sa position face à cette situation. Ce n'est qu'à ce moment-là que ceux qui sont en faveur de la guerre se rendront compte qu'ils n'ont rien à gagner dans la poursuite d'une guerre et que leur position ne fera que s'affaiblir et devenir autodestructrice. Cette guerre ne sert, à l'évidence, les intérêts de personne.

34. Au moment où les peuples africains mènent une lutte héroïque pour se débarrasser des séquelles du colonialisme, alors qu'ils sont sur le point de prendre leur essor vers des horizons plus larges grâce à l'assimilation de la technique et de la science moderne ainsi qu'à la modernisation de leurs méthodes de production, au fur et à mesure qu'ils surmontent le fléau de la sécheresse, de la malnutrition, du déséquilibre économique causé par la détérioration des échanges commerciaux, et l'augmentation des coûts des exportations, nous constatons, dans plusieurs parties du continent, des violations flagrantes des droits de l'homme par un régime raciste minoritaire, un régime qui monopolise le pouvoir et la richesse et soumet la majorité — les propriétaires souverains et légitimes de la terre — à une répression odieuse. Entre-temps, le régime de Pretoria poursuit son agression contre les peuples en lutte de l'Afrique australe. Ce régime s'obstine à occuper illégalement la Namibie, pille ses ressources et lance des agressions contre les Etats de première ligne parce que ceux-ci appuient leurs frères africains dans le sud.

35. Nous déplorons beaucoup que les diverses résolutions du Conseil de sécurité n'aient pas fait progresser la conduite du régime minoritaire qui continue d'usurper le pouvoir par la force. Cette situation est absolument intolérable; elle reflète un mépris de la communauté internationale, de ses règles et de ses lois. De plus, elle porte atteinte au prestige des Nations Unies et à leur position de principe. C'est pourquoi nous sommes tous invités à redoubler d'efforts pour lutter contre ces pratiques d'agression. Notre responsabilité ne s'arrête pas à des appels et à l'adoption de résolutions. Nous devons faire en sorte que ces résolutions soient appliquées pour assurer et protéger les droits du peuple à la liberté, à la justice et à la dignité.

36. Une autre question qui retient notre attention est celle découlant de l'intervention étrangère au Tchad, avec ses répercussions sur la paix, la sécurité et la stabilité dans la région, les massacres de civils innocents, le retour aux notions périmées de sphères d'influence, de fait accompli et de tentatives de division. La situation menace gravement les intérêts des peuples africains. Elle porte atteinte

à leur consensus sur la sauvegarde de l'intégrité territoriale et de la souveraineté. Nous appuyons les efforts de l'organisation de l'unité africaine [OUA] visant à mettre un terme à l'intervention étrangère au Tchad et à permettre à son peuple de consacrer ses énergies pour relever le défi de la réforme et de la reconstruction.

37. En fonction de ces mêmes prémisses, nous ne saurions passer sous silence les problèmes actuels qui se posent à l'Asie et à l'Amérique latine, notamment la question de l'unification pacifique de la Corée, la situation au Kampuchea, le retrait des forces étrangères d'Afghanistan, le différend sur les îles Falkland et l'escalade de la tension en Amérique centrale. Nous ne pouvons pas nous offrir le luxe de rester les bras croisés face à de tels événements. Ces événements nous touchent; nous en subissons les conséquences, quelles que soient les distances géographiques qui nous séparent.

38. A l'heure actuelle, nous nous trouvons à la croisée des chemins. L'option va de soi : ou bien nous jouissons d'une paix totale fondée sur la justice permettant à tous les peuples et à toutes les nations de vivre ou bien nous souffrons du chaos, du refus de l'exercice des droits et de l'illégalité.

39. La seule voie qui nous est offerte est de redoubler d'efforts pour nourrir l'arbre de la liberté, hisser les bannières de la paix et bâtir le progrès.

40. Nous devons travailler de concert sur la voie de l'équité et du bien. Il n'y a pas de véritable conflit digne d'intérêt entre les nations du Nord et celles du Sud ou entre l'Est et l'Ouest. La seule contradiction réside entre la vie et la mort, entre l'existence et l'extinction et entre la guerre et la paix.

41. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République arabe d'Egypte de son importante déclaration.

M. Pradhan (Bhoutan), vice-président, prend la présidence.

42. M. van den BROEK (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, je voudrais féliciter M. Illueca à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Je suis certain qu'il saura guider nos délibérations avec bienveillance et sagesse.

43. Qu'il me soit permis d'adresser, au nom du Royaume des Pays-Bas, des paroles chaleureuses de bienvenue au nouveau Membre de l'Organisation, Saint-Christophe-et-Nevis.

44. Nous nous réunissons à un moment où le besoin d'une organisation telle que la nôtre, l'Organisation des Nations Unies, avec les objectifs essentiels, concrets et pratiques énoncés dans sa Charte, est plus grand que jamais; ce besoin est plus grand que jamais parce que la situation internationale est profondément inquiétante à bien des égards.

45. Les relations entre un certain nombre d'Etats se sont détériorées depuis que nous nous sommes réunis ici l'an dernier. Plusieurs pays continuent à souffrir des effets oppressifs de l'invasion étrangère et la fin de leurs souffrances n'est nullement en vue. La guerre sauvage entre l'Iran et l'Iraq est entrée dans sa quatrième année. Des millions de personnes continuent à vivre dans une pauvreté extrême. Il y a moins d'un mois, nous avons été stupéfaits par la destruction cruelle d'un aéronef civil par l'Union soviétique, qui a, depuis, été condamnée à juste titre dans diverses instances du système des Nations Unies.

46. Dans un monde qui connaît de telles tensions et où la violence l'emporte si souvent sur la justice et la légalité,

nous avons besoin de cette organisation unique et universelle qu'est celle des Nations Unies. Nous devons faire tout notre possible pour en faire un instrument efficace et utile.

47. Aux termes de la Charte, l'un des objectifs des Nations Unies est d'être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers leurs fins communes. Dans de nombreux cas, l'Organisation a hautement réussi. L'ère de la colonisation est pratiquement terminée, comme en témoigne la présence dans cette salle des représentants de 158 Etats indépendants, soit trois fois plus de Membres qu'à l'origine. Les travaux des institutions spécialisées doivent également être mentionnés : l'attention du public est rarement à la hauteur de leurs réalisations évidentes. Des progrès importants ont été réalisés dans la codification des droits de l'homme et l'élaboration d'instruments destinés à les appliquer.

48. Cependant, il y a un sentiment général que les Nations Unies n'ont, la plupart du temps, pas réussi à être un centre où s'harmonisent nos efforts, sentiment qui a été si intensément exprimé par le Secrétaire général dans ses rapports sur l'activité de l'Organisation. Jusqu'à un certain point, nous devons nous permettre d'être réalistes et reconnaître que la tension existera toujours entre les nobles buts et principes de la Charte et les dures réalités de notre époque. L'Organisation ne réussira peut-être jamais complètement à surmonter cet obstacle. Cependant, même avec une conception modeste de ce que nous pourrions finalement réaliser, nous ne devons jamais perdre de vue les principes directeurs de l'Organisation.

49. Chaque fois que les Nations Unies semblent incapables de diriger le cours des événements, nous devons nous-mêmes en supporter le blâme. L'Organisation des Nations Unies n'est qu'une scène sur laquelle nous, les Etats Membres, sommes les acteurs. Si l'Organisation ne réussit pas à appliquer ses décisions, c'est encore vers nous-mêmes qu'il faut se tourner pour trouver une réponse. Nous, les Etats Membres, devons harmoniser nos positions et nos actions, profitant au maximum des Nations Unies comme centre de nos efforts.

50. Le rapport que le Secrétaire général a présenté l'an dernier¹ a fait l'objet de consultations étendues entre les membres du Conseil de sécurité. Représentant d'un pays qui a participé à ces consultations, je regrette de dire que leur résultat ne peut pas encore être considéré comme étant très satisfaisant. Néanmoins, j'espère que le rapport du Conseil⁵ pourra au moins servir de point de départ pour des consultations plus approfondies et des conclusions pratiques. La crédibilité et l'efficacité de l'Organisation exigent que nous répondions de façon constructive à l'appel pressant du Secrétaire général. Après huit mois d'expérience en tant que membre du Conseil, je ne peux qu'exprimer une certaine déception devant la façon dont le Conseil fonctionne ou semble parfois être incapable de fonctionner. Pour ne citer qu'un exemple, je mentionnerai le cas du Tchad. Ce pays, face à une intervention armée, a recouru au Conseil de sécurité sans qu'il soit fait droit le moins du monde à sa plainte pleinement justifiée. Dans d'autres cas, le Conseil a réussi à adopter des résolutions, mais l'on se demande si toutes ces résolutions étaient à la hauteur des devoirs et responsabilités du Conseil. Les raisons en sont peut-être nombreuses, mais je voudrais en signaler une qui, à mon avis, s'applique également aux travaux de l'Assemblée générale et des conférences internationales, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

51. Je songe ici à l'abus de la procédure de consensus. Dans son récent rapport, le Secrétaire général invite à une approche concertée des problèmes de paix et de sécurité et

à une recherche constructive du consensus pour les questions difficiles et controversées. A mon avis, le consensus est l'expression parfaite de l'image que donne la Charte des Nations Unies en tant que centre où s'harmonisent nos efforts. Il est vrai aussi qu'il faut donner le plus large appui possible aux recommandations et décisions des Nations Unies pour qu'elles soient efficaces. On peut faire valoir, en faveur de la procédure de consensus, la nécessité démocratique de prendre en considération des points de vue minoritaires légitimes au lieu de simplement les rejeter. Pour toutes ces raisons, mon pays est favorable à la procédure de consensus, en prenant le terme de consensus dans son sens véritable d'opinion ou de sentiment fondamentalement partagé par tous. Ce n'est que dans le cas d'un consensus réel de ce genre qu'il sera possible de passer des paroles à l'action.

52. Cependant, il arrive parfois que l'efficacité de la méthode du consensus soit sensiblement réduite. Cela arrive lorsque le consensus est utilisé pour camoufler, plutôt que pour concilier la divergence des points de vue. Et le résultat final est alors très maigre, soit le dénominateur commun le plus bas, avec l'apparence mais sans la force d'un consensus réel. Bien entendu, aucun résultat ne sera atteint en s'efforçant de parvenir à un consensus là où il y a un désaccord fondamental, voire un conflit ouvert; par exemple la plainte d'une victime d'agression contre son agresseur. Le travail du Conseil de sécurité donne des exemples de ces deux situations.

53. Une pratique erronée plus commune, et connue de cette assemblée, se produit lorsque les groupes de pression mettent au point des projets de résolution en disant qu'ils sont « à prendre ou à laisser », de sorte qu'ils cherchent à obtenir un appui de pure forme de la part d'une minorité qui a des réserves. Les décisions prises sur cette base ne peuvent, à mon avis, comporter qu'une faible victoire pour leurs auteurs, parce que cette unanimité superficielle n'a pas le poids d'une volonté politique commune, et les décisions prises tendent à rester lettre morte.

54. A titre d'exemple, je voudrais citer la conférence de Paris sur la Namibie. La conférence a adopté une déclaration et un programme d'action⁶ par consensus officiel. La teneur de ces documents était parfaitement prévisible, non seulement parce que les projets suivaient les grandes lignes que l'on prévoyait, mais surtout parce qu'aucune négociation réelle sur les textes n'a été permise. Lorsque, par la suite, un certain nombre de pays se sont abstenus de participer pleinement à la Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Genève du 29 août au 7 septembre 1983, cela était dû, au moins en partie, au précédent de la conférence sur la Namibie. En résumé, si nous voulons vraiment que l'Organisation des Nations Unies soit un centre où s'harmonisent non seulement nos paroles, mais aussi et surtout nos actes, je pense que nous devrions appliquer la procédure de consensus de façon aussi judicieuse que possible.

55. Tout comme nous devons être scrupuleux quant à la façon de parvenir à des décisions, nous devons également appuyer les efforts du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité de l'Organisation même. Les temps où la croissance réelle dans les budgets-programmes pouvait être envisagée de façon réaliste sont révolus, je le crains. Les Etats Membres, tout comme le Secrétariat, devront fixer des priorités et les respecter, parce qu'il leur faudra accomplir davantage avec la même somme d'argent, voire moins.

56. Je me félicite de la création par le Secrétaire général d'un groupe consultatif de haut niveau sur la réforme administrative chargé de recenser les questions et les domaines qui appellent des modifications ou des réformes.

J'espère que ce groupe n'hésitera pas à présenter des propositions constructives.

57. Les problèmes du Moyen-Orient, une fois de plus, seront parmi les plus urgents et les plus ardues que l'Assemblée aura à résoudre. Le recours à la force, que son origine soit interne ou externe, est le sort quotidien du peuple du Liban. Je me félicite du cessez-le-feu, et j'en félicite les artisans. Nous espérons que les parties au conflit pourront bientôt amorcer un dialogue. Le Gouvernement libanais mérite d'être appuyé dans ses efforts pour parvenir à une réconciliation nationale générale et défendre l'unité et l'indépendance du pays. Cela implique le retrait complet et rapide de toutes les troupes étrangères du territoire libanais, à l'exception des forces dont la présence pourra être demandée par le gouvernement légitime du pays. Les observateurs des Nations Unies pourront jouer un rôle utile dans la surveillance du cessez-le-feu.

58. L'Organisation s'est particulièrement engagée dans la situation au Liban en déployant une force du maintien de la paix des Nations Unies dans la partie sud du pays. Il est regrettable que, depuis plus d'un an, la FINUL se trouve placée dans une situation indépendante de sa volonté. Cette situation décevante ne pourra se poursuivre à l'infini, et le Gouvernement des Pays-Bas a par conséquent décidé de mettre un terme à sa participation à la FINUL, dans sa forme actuelle. Le moment venu, le Conseil de sécurité, agissant en accord avec le Gouvernement libanais, assignera peut-être à la FINUL un rôle plus utile que celui qu'elle peut jouer de nos jours. Compte tenu de cette éventualité, les Pays-Bas envisagent de ne pas se retirer complètement afin de pouvoir, à une date ultérieure, augmenter leur participation. L'intérêt des Pays-Bas pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies reste entier.

59. Le problème de Palestine est vraiment au centre des problèmes du Moyen-Orient. De concert avec nos partenaires européens, nous avons déclaré à maintes reprises que le peuple palestinien doit pouvoir exercer ses droits nationaux légitimes, y compris le droit à l'autodétermination, avec tout ce que cela implique. Il est certain qu'il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient sans que les Palestiniens occupent la place qui leur revient de droit parmi les autres peuples de la région. Il n'y aura pas non plus de paix tant que le peuple palestinien ne reconnaîtra pas le droit d'Israël et de son peuple à exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

60. La paix ne régnera pas au Moyen-Orient à moins que la sécurité et les intérêts légitimes de tous les Etats et de tous les peuples de la région ne soient pris en considération. Leurs droits doivent être reconnus de part et d'autre par les parties elles-mêmes. Celles-ci doivent renoncer à la menace ou au recours à la force.

61. Les colonies de peuplement israéliens dans les territoires occupés sont, à notre avis, un facteur extrêmement inquiétant. A titre de première mesure, Israël devrait s'abstenir de développer ces colonies de peuplement, que mon gouvernement considère comme illégales, et devrait s'abstenir d'en créer de nouvelles. Cette politique de colonies de peuplement ne met pas en cause le droit de telles ou telles personnes de vivre où elles souhaitent; elle préjuge de la question de savoir comment et où les peuples israélien et palestinien vivront côte à côte à l'avenir. C'est la raison pour laquelle nous voyons dans cette politique un obstacle important et croissant à la paix.

62. L'Afghanistan et le Kampuchea ont en commun le sort d'être victimes de l'invasion et de l'occupation étrangères. Ces deux peuples se voient refuser l'exercice complet de leur droit à l'autodétermination et à un

gouvernement autonome. Les pays voisins doivent offrir un abri à d'importants groupes de réfugiés. L'Union soviétique et le Viet Nam, qui sont fiers d'être progressifs et épris de paix, exercent leur emprise sur deux Membres de cette organisation en recourant à la force. Cette assemblée devrait une fois de plus insister pour une solution politique qui permettrait à l'Afghanistan et au Kampuchea de retrouver leur indépendance totale. Nous devons montrer aux malheureux peuples de ces deux pays que notre appui est aussi fort que jamais. En ce qui concerne la situation au Kampuchea, je tiens à féliciter les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE] pour leurs efforts en vue de promouvoir une solution politique.

63. La Corée reste une région de tensions persistantes. Nous sommes convaincus de la nécessité d'une reprise rapide du dialogue entre le Nord et le Sud de façon à régler la question de Corée par des moyens pacifiques. La République de Corée devrait pouvoir devenir membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, de même que la Corée du Nord, si tel est son désir.

64. Pour bien des raisons, la situation en Amérique centrale fait l'objet de profondes préoccupations. Les Etats de la région traversent une période pénible de luttes internes et d'instabilité, provoquée par l'inégalité sociale, le sous-développement économique et aggravée par l'ingérence étrangère. Il est possible que le conflit armé s'y répande davantage. Parlant de cette question au Conseil de sécurité, le représentant des Pays-Bas a déclaré que les problèmes de la région nécessitaient une solution négociée sur la base des principes de la non-ingérence, de la non-agression, de l'égalité souveraine et de l'autodétermination. Les nations d'Amérique centrale devraient pouvoir choisir librement leur propre forme de gouvernement et rien ne justifie que l'on impose des révolutions à ces peuples. Il n'est pas non plus justifié d'appuyer les efforts visant à déstabiliser les gouvernements existants au moyen d'opérations, secrètes ou non, en coopération avec des mouvements de résistance internes. Nous nous félicitons des efforts du Groupe de Contadora, que nous appuyons, efforts visant à trouver des solutions aux problèmes de la région. La Déclaration de Cancun sur la paix en Amérique centrale, publiée par ce groupe le 17 juillet 1983 [A/38/303] contient beaucoup de propositions constructives, et notamment l'appel lancé pour mettre un terme à l'accumulation d'armes dans la région, l'appel à l'évolution et au progrès dans le domaine du développement économique et de la justice sociale, qui est étroitement lié au renforcement des institutions politiques démocratiques.

65. Nos relations avec l'Amérique latine et la région des Antilles demeurent très importantes pour nous. Le Royaume des Pays-Bas suit avec un vif intérêt les efforts tendant à établir une coopération économique et politique plus étroite dans cette région du monde. Alors que les Pays-Bas se félicitent des tendances vers la démocratie, ils déplorent le manque de respect des droits de l'homme et des droits civils qui demeurent, j'ai le regret de le dire, un phénomène répandu dans la région. Je dois mentionner particulièrement nos rapports avec Suriname, qui ont connu des tensions graves du fait des événements affligeants de décembre 1982 à Paramaribo. Nous espérons sincèrement que le peuple du Suriname aura bientôt la possibilité de retrouver des valeurs démocratiques et que le respect des droits de l'homme y sera rétabli.

66. La situation en Namibie semble demeurer inextricable, bien que la mission du Secrétaire général, accomplie en application de la résolution 532 (1983), ait connu autant de succès que possible compte tenu des circonstances. Pratiquement, toutes les questions en suspens en

ce qui concerne le plan des Nations Unies pour la Namibie ont été résolues. Cependant, il reste impossible de mettre ce plan en œuvre parce que l'Afrique du Sud s'obstine à maintenir sa position exigeant le retrait des troupes cubaines de l'Angola comme condition préalable à l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

67. A mon avis, cet état de choses est très décourageant et injuste pour le peuple namibien dont l'indépendance est encore retardée par des facteurs extérieurs. Une solution pacifique au problème namibien est également, comme l'a dit le Secrétaire général, la clef d'un avenir pacifique pour tous les pays de la région. Je lance un appel urgent à toutes les parties intéressées, les invitant à redoubler leurs efforts et à supprimer aussi rapidement que possible les derniers obstacles dans la voie de l'application du plan de règlement.

68. A titre de premier pas urgent pour que les choses commencent à bouger, l'Assemblée devrait, à mon humble avis, demander à l'Afrique du Sud de cesser ses incursions militaires en Angola et d'accepter un cessez-le-feu. Il me semble que c'est là une condition préalable, comme l'a dit à juste titre le Secrétaire général, « pour réduire les tensions, régler les questions qui suscitent des divergences de vues et mettre un terme aux affrontements dans toute la région »⁷. Après tant d'années d'échec, une initiative de ce type ne semblera peut-être pas suffisamment valable, mais elle pourrait au moins servir à mettre les choses sur la bonne voie.

69. En ce qui concerne les sanctions contre l'Afrique du Sud, la communauté mondiale ne peut simplement pas tolérer que l'Afrique du Sud continue à bafouer les principes de la conduite humaine et de la conduite entre États. L'*apartheid* est l'un des exemples les plus aberrants de la discrimination raciale et de refus institutionnalisé des droits de l'homme. C'est la raison pour laquelle les Pays-Bas se sont associés à de nombreuses résolutions de cette assemblée demandant des sanctions contre l'Afrique du Sud, à condition que celles-ci soient sélectives et obligatoires, car ce sont là des conditions nécessaires pour que ces sanctions aient une réelle influence sur la politique sud-africaine. Depuis quelques années, mon pays fait parties des auteurs des résolutions de l'Assemblée générale sur les investissements en Afrique du Sud. Qui plus est, nous avons soutenu l'appel à un embargo sur le pétrole, toujours sur la base d'une décision à caractère obligatoire du Conseil de sécurité.

70. Selon moi, la meilleure chose qu'il nous reste à faire est de concentrer nos efforts dans l'immédiat sur une mesure visant à renforcer l'embargo des Nations Unies en matière d'armement contre l'Afrique du Sud. Nous pensons qu'il est extrêmement important de refuser à l'Afrique du Sud les moyens de poursuivre sa politique par la force. Ses pratiques constantes d'interventions armées dans les pays voisins et de répression de l'opposition interne nous obligent à priver ce pays de toute aide dans le domaine de la fabrication et de l'acquisition des armes. Le Conseil de sécurité a déjà interdit, dans sa résolution 418 (1977), la vente ou le transfert d'armes à l'Afrique du Sud. Devant les efforts de l'Afrique du Sud pour bâtir sa propre capacité de fabrication d'armes, nous devrions convenir d'étendre l'embargo existant en interdisant d'importer des armes à partir de l'Afrique du Sud. En effet, ces achats augmentent la viabilité économique de l'industrie d'armement sud-africaine et renforce l'autarcie de ce pays dans le domaine des armements.

71. Cette année, l'Assemblée générale va célébrer le trente-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Déclaration universelle a été la pierre angulaire de la Charte internationale des

droits de l'homme. Ce corps complet de normes des droits de l'homme doit être considéré comme l'une des plus grandes réalisations de l'Organisation des Nations Unies et, avec la Charte, elle constitue la base de l'engagement des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Mon gouvernement a été encouragé l'an dernier par l'adoption de la résolution 37/200 de l'Assemblée générale, affirmant, entre autres, que « l'un des objectifs fondamentaux de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme est d'assurer une vie de liberté et de dignité à chaque être humain, que tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales sont indivisibles et interdépendants et que promouvoir et protéger une catégorie de droits ne saurait jamais à aucun moment exempter ou dispenser les États de promouvoir et protéger l'autre catégorie de droits ». En adoptant cette résolution, l'Assemblée s'est engagée à une politique équitable et forte dans le domaine des droits de l'homme.

72. Les droits de l'homme sont violés partout dans le monde. La même résolution à laquelle j'ai fait référence « prie instamment tous les États de coopérer avec la Commission des droits de l'homme à l'étude des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans n'importe quelle région du monde ». Il est par conséquent affligeant de constater que certains États Membres continuent de faire preuve de réticence lorsqu'il s'agit de coopérer avec les rapporteurs spéciaux désignés par la Commission pour étudier la situation en ce qui concerne les droits de l'homme dans ces États.

73. Bien que la levée de la loi martiale ait permis d'espérer une politique plus ouverte, le Gouvernement polonais, qui avait appuyé auparavant les appels à la coopération lancés par d'autres gouvernements, n'a jusqu'à maintenant manifesté aucun signe de son intention de prendre en considération les préoccupations légitimes de la communauté internationale devant la violation continue des droits fondamentaux et des libertés du peuple polonais.

74. Il faut également espérer que le Gouvernement chilien coopérera avec le nouveau rapporteur spécial de la Commission. A propos du Chili, j'aimerais ajouter que les forces démocratiques de ce pays bénéficient de l'appui sans réserve de mon gouvernement et j'estime qu'elles méritent également de recevoir celui d'autres pays. Il est encourageant de constater qu'aucune répression officielle n'a pu éliminer le mouvement en faveur du rétablissement de la démocratie. Le Chili n'est pas le seul pays où un tel mouvement s'est avéré plus puissant que le régime auquel il doit résister.

75. Toute l'horreur des multiples violations du droit fondamental à la vie ressort d'une façon tragiquement claire dans le rapport soumis à la Commission par M. Amos Wako, sur les exécutions sommaires ou arbitraires, y compris les exécutions hors la loi. Au bas mot, les estimations de M. Wako chiffreraient à quelque 2 millions au moins le nombre connu des victimes de ces exécutions au cours des 15 dernières années, parmi lesquelles des hommes et des femmes, jeunes et âgés, jugés comme étant, d'une façon ou d'une autre, en opposition avec leur gouvernement. Depuis lors, on continue de faire état d'exécutions sommaires ou arbitraires et de disparitions, de tortures ou d'autres violations de la dignité de la personne humaine. On nous rappelle quotidiennement les souffrances endurées par l'homme dans diverses parties de l'Amérique centrale, où les noms de certains pays font malheureusement naître à l'esprit l'idée de douleur et de peur.

76. A propos de l'Iran aussi, nous entendons parler de mauvais traitements et d'exécutions de membres de la foi baha'i, au mépris de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction [résolution 36/55].

77. Dans de nombreuses parties du monde, la pleine jouissance des droits de l'homme est rendue impossible par le niveau du développement ou simplement par la pauvreté. Ces problèmes figureront à titre prioritaire dans la section économique des points inscrits à l'ordre du jour de cette session. Le Président de la Communauté économique européenne a largement débattu, également en notre nom, des questions touchant la coopération économique internationale et les relations Nord-Sud.

78. Les questions économiques qui feront l'objet de débats à cette session se localiseront une fois de plus sur la capacité de la communauté internationale à procéder à une évaluation commune de la situation actuelle de l'économie mondiale et à faire les recommandations qui s'imposent en vue d'une action concrète et immédiate. Les résultats décevants de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est réunie à un moment crucial étant donné la situation de l'économie mondiale, a montré que la communauté internationale est profondément divisée sur la question de savoir comment surmonter la crise économique actuelle, et en particulier sur le rôle que les gouvernements devraient jouer pour y faire face. En même temps, cette session a fait apparaître un large accord quant à l'analyse de la situation actuelle. Il semble que l'interdépendance de notre monde, la diversité interne tant du Nord que du Sud et la nécessité de trouver des solutions communes à ces divers problèmes aient fait l'objet d'un consensus.

79. Le dialogue économique global se déroule à divers niveaux et dans différentes enceintes. Dans des rapports récents sur les relations Nord-Sud, la Commission Brandt et les experts du Commonwealth ont fait des suggestions intéressantes sur les moyens d'améliorer le déroulement de ce dialogue. Je pense que nous nous devons tous de stimuler les mécanismes de négociation de façon à aboutir à des solutions pratiques en ce qui concerne les problèmes en suspens.

M. Illueca (Panama) reprend la présidence.

80. Si l'on examine l'état général de l'économie mondiale, l'on distingue certains signes optimistes de reprise économique. Cependant, il n'y a aucune assurance d'une reprise générale rapide. A l'évidence, une action à la fois nationale et internationale s'impose pour promouvoir une reprise économique soutenue. Une approche concertée est nécessaire parmi les nations dont les économies sont interdépendantes, de manière à éviter de faire des gains à court terme aux dépens les uns des autres. Il demeure qu'un soutien international et la coopération en faveur des pays plus faibles, dont les économies sont vulnérables et dont le développement ne se réalisera pas sans une aide substantielle, sont tout à fait indispensables. Il nous apparaît notamment impérieux que les pays développés prennent les mesures adéquates pour aider les pays les plus pauvres, de façon qu'ils puissent eux aussi profiter de la reprise économique.

81. Le Gouvernement des Pays-Bas, pour sa part, s'est engagé à maintenir le niveau actuel de son aide publique au développement, qui dépasse de loin 1 p. 100 de son produit national brut. Qu'il me soit permis de lancer un appel à toutes les nations riches afin qu'elles ne diminuent pas leurs efforts de coopération en faveur du développement.

82. Au cours des années, nous avons constamment demandé une participation financière équilibrée de tous les pays donateurs aux fonds volontaires des Nations Unies. Nous sommes fermement convaincus que le système de développement des Nations Unies ne peut fonctionner de façon satisfaisante que si la charge financière est plus justement répartie entre les pays donateurs. La situation actuelle dans laquelle quelques pays seulement, dont le mien, ont une charge disproportionnée, ne peut être maintenue. En 1984, un élément international important interviendra dans la prise de décision sur la coopération en faveur du développement multilatéral; je veux parler de la Conférence internationale sur la population, qui doit se réunir au mois d'août 1984 à Mexico. Nous espérons que cette conférence approfondira notre connaissance des relations entre la population et le développement économique et social, et qu'elle aboutira à la création de nouvelles activités opérationnelles destinées à résoudre les problèmes pressants d'accroissement démographique, de pauvreté et de dégradation du milieu.

83. Tous nos efforts pour résoudre les problèmes politiques ou améliorer l'ordre économique international seront vains si nous ne réussissons pas dans notre tâche principale qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Partout où il y a guerre et conflit armé, la nécessité de lutter pour survivre tend à devenir la question essentielle. De plus, il est tragiquement vrai que, du fait du pouvoir destructif des armements modernes, les moyens de la guerre menacent de détruire les valeurs mêmes qu'ils sont censés défendre. Cela vaut particulièrement pour la guerre nucléaire qui signifierait l'anéantissement, mais il suffit de prendre l'exemple du Liban ou de l'Afghanistan pour imaginer ce que la destruction au moyen d'armes dites classiques peut provoquer.

84. Cela étant, nous devons nous sentir tenus d'accepter une réduction de la course aux armements et d'adopter des mesures décisives dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. La question fondamentale est de savoir si l'homme est le maître ou l'esclave des forces qu'il crée lui-même. Il est par conséquent affligeant de constater que bien que les efforts des Nations Unies dans le domaine du désarmement se soient multipliés ces dernières années, ils aient abouti à des résultats décroissants. Le rapport du Comité du désarmement [A/38/27], sur lequel se fondent les discussions de la présente session, parle d'efforts énergiques mais non d'accord concret.

85. On peut en dire autant, pour le moment, des négociations importantes et cruciales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la réduction de leurs forces nucléaires à des niveaux plus bas et plus sûrs en vue d'établir un équilibre plus stable. L'état actuel des relations Est-Ouest, qui ont été tendues à la suite d'un certain nombre d'événements, ne doit pas entraîner un relâchement des efforts entrepris pour que ces négociations aboutissent à des résultats concrets. Au contraire, à un moment où les tensions augmentent, les raisons de rechercher une réduction des armes nucléaires doivent être d'autant plus évidentes. Dans le domaine des forces nucléaires de portée intermédiaire, en particulier, les mois à venir revêtiront une importance critique. A cet égard, j'approuve les propositions contenues dans la déclaration faite à la 5^e séance de cette session par le président Reagan.

86. Le Gouvernement et le peuple néerlandais attendent avec impatience qu'un progrès décisif se réalise dans les négociations de Genève, qui permettrait d'éliminer la menace de ces forces nucléaires de portée intermédiaire et par là même de renoncer au déploiement du côté occidental. Si cet objectif se révélait irréalisable en une seule étape, nous devrions faire en sorte de redresser le

déséquilibre existant pour le ramener au niveau le plus bas possible.

87. La croissance quantitative et qualitative de l'accumulation des armements en fait une question toujours plus complexe. Les négociations sur le contrôle des armements visant des réductions ne sont plus en soi suffisantes. Il est généralement accepté à l'heure actuelle qu'elles doivent s'accompagner de mesures propres à accroître la confiance. Ces mesures peuvent conduire à plus de franchise au sujet des activités militaires et par là même à créer un climat plus propice au contrôle des armements en général. C'est pourquoi je salue chaleureusement la convocation de la Conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe, qui doit se tenir à Stockholm.

88. Le désarmement nucléaire et la prévention d'une guerre nucléaire, avec tout ce qu'elle implique, est l'une des questions les plus difficiles auxquelles nous nous heurtons tous. A l'Organisation des Nations Unies, nous ne devons pas relâcher nos efforts si nous voulons parvenir finalement à une interdiction générale des essais nucléaires en tant que mesure collatérale effective. Cette interdiction constituerait un pas important sur la voie du désarmement nucléaire en réduisant les dangers de la prolifération horizontale et verticale. Les Pays-Bas continuent d'attacher une grande importance au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe]. Par conséquent, nous avons parrainé la demande d'inscription à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée de la question relative à la préparation rapide et adéquate d'une troisième conférence des parties chargée de l'examen du Traité [voir A/38/192]. Un échec comme celui rencontré par la dernière conférence chargée de l'examen du Traité doit être évité à tout prix. Un accord entre les puissances nucléaires sur la sécurité nucléaire des Etats non dotés d'armes nucléaires apporterait une contribution positive à ces efforts.

89. L'application de la technique spatiale suscite une admiration pour le génie de l'homme mais aussi une crainte devant sa tentation constante d'utiliser ses capacités à des fins funestes. Il semble que nous ayons encore la possibilité de prévenir une course aux armements dans l'espace qui, si elle avait lieu, ajouterait une nouvelle dimension à l'accumulation d'armes qui existe déjà de par le monde. Avant d'être dépassés par l'évolution technique rapide, particulièrement dans le domaine des armes anti-satellites, nous devons convenir de renoncer à cette voie dangereuse. La délégation néerlandaise s'emploiera activement à favoriser la recherche d'une solution dans cet esprit.

90. La question des armes chimiques a été l'une des questions principales et longuement débattues figurant à l'ordre du jour du Comité du désarmement. On aurait pu espérer cette année, après tant d'années, que cette question aurait atteint un stade de maturité suffisante pour permettre des négociations pratiques et fructueuses. Des progrès substantiels ont été faits et, tout au moins d'un point de vue technique, l'analyse des problèmes en cause semble avoir été épuisée. Nous devons exhorter le Comité à s'engager dans la voie finale conduisant à la conclusion d'un accord qui libérerait le monde du spectre de la guerre chimique.

91. Avant de terminer mon intervention, j'ajouterai que bien peu de ce que je viens de dire sur les événements mondiaux est particulièrement réconfortant, mais il serait mal de ma part de terminer sur une note sombre. Nous sommes ici aux Nations Unies, au centre d'une organisation qui pourrait faire des miracles si on lui en donnait la possibilité. L'Organisation a été conçue pour réaliser

ce qui ressemble fort à un miracle : nous épargner la guerre, réaliser les droits de l'homme, contribuer à instaurer la justice et le progrès social.

92. La possibilité nous en est donnée. C'est à nous qu'il revient d'utiliser pleinement cette organisation, que nous avons créée ou à laquelle nous avons été admis de notre propre gré. Les Pays-Bas n'ont pas encore perdu espoir que cela se produira.

93. M. ABE (Japon) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple japonais, je vous adresse mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la trente-huitième session. Je suis convaincu, compte tenu de votre riche expérience et de vos sages opinions, que cette session sera couronnée de succès. Je puis vous assurer que la délégation japonaise ne ménagera aucun effort pour coopérer avec vous dans l'exécution de vos importantes tâches.

94. Je tiens également à exprimer ma profonde reconnaissance au Président de la trente-septième session, M. Imre Hollai, pour la manière exemplaire dont il s'est acquitté de ses lourdes responsabilités.

95. Je saisis également cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général. Alors que nous abordons une deuxième session sous sa direction, je suis extrêmement encouragé, à un moment où la situation internationale est tendue, par ses efforts déterminés et par sa direction éclairée.

96. C'est un grand plaisir que de pouvoir souhaiter une sincère bienvenue à Saint-Christophe-et-Nevis en tant que 158^e Membre de l'Organisation des Nations Unies.

97. Il est tout à fait regrettable que je doive commencer mon discours à cette séance, devant cette organisation qui se consacre à la poursuite de la paix et de l'harmonie internationale, en parlant de la destruction récente d'un avion de la Korean Air Lines par l'Union soviétique. Qu'il me soit permis, au nom du Gouvernement et du peuple japonais, d'exprimer ma tristesse devant le décès des 269 passagers et des membres de l'équipage qui ont été les victimes de l'un des incidents les plus tragiques de l'histoire, et de présenter mes condoléances les plus sincères à leurs familles éprouvées.

98. La destruction d'un aéronef civil, non armé et sans défense, constitue un affront intolérable à l'humanité et au droit international. Non seulement l'Union soviétique n'a pas fourni une explication satisfaisante des événements au Japon et aux autres pays intéressés, mais elle a cherché désespérément à en rejeter le blâme sur autrui.

99. Je prie instamment l'Union soviétique de répondre au verdict de la condamnation internationale de cet acte illégal grave, de reconnaître pleinement sa responsabilité et de traiter cette situation avec célérité et sincérité.

100. En dépit des vœux fervents et des efforts constants en faveur de la paix par les peuples du monde, pas un jour ne se passe sans angoisse ni souci. La situation mondiale continue de se caractériser par la tension entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et entre l'Est et l'Ouest, par des conflits et des différends dans diverses régions, par la récession économique mondiale qui provoque des mouvements protectionnistes, et par bien d'autres facteurs encore.

101. En vertu de sa constitution de paix, la politique étrangère fondamentale du Japon se caractérise depuis longtemps par son refus de devenir une puissance militaire et sa contribution à la paix et à la prospérité mondiales. En outre, le Japon, pleinement conscient du fait que la communauté internationale espère de plus en plus qu'il

*L'orateur s'est exprimé en japonais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

jouera un rôle politique plus positif dans la communauté mondiale, est décidé à faire tous les efforts possibles pour contribuer à la paix mondiale et à la stabilité d'une façon qui réponde à sa position et à sa force nationales.

102. Bien sûr, les divers problèmes de la communauté internationale ne sauraient être résolus par un pays agissant seul. Ces problèmes exigent une action concertée de la part de tous les pays du monde, et c'est précisément à l'Organisation des Nations Unies que ces problèmes internationaux doivent être étudiés et que des politiques concrètes pour leur solution doivent être examinées.

103. C'est sous cet angle que je voudrais maintenant parler des efforts du Japon dans sa politique étrangère, en accordant une attention toute particulière aux questions dont les Nations Unies sont saisies, et je voudrais également donner un aperçu des orientations futures.

104. Il va sans dire que le désarmement est une question qui préoccupe hautement le Japon, pays qui est décidé à ne pas devenir une puissance militaire et qui maintient fermement ses trois principes non nucléaires. Notre génération a la grave responsabilité de préserver le monde de la tragédie de la guerre, notamment du fléau des guerres nucléaires, et elle se doit aussi de transmettre ce monde intact à la postérité.

105. Mon gouvernement, en conséquence, attache une très haute importance aux négociations sur les forces nucléaires de portée intermédiaire qui se déroulent actuellement entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Le succès ou l'échec de ces négociations non seulement aurait un effet d'une très grande importance sur les négociations sur la réduction des armes stratégiques et sur les négociations sur le désarmement en général, mais aurait également une influence cruciale sur la situation internationale dans son ensemble, y compris sur le sort des relations Est-Ouest. Les missiles SS-20 soviétiques, sujet des négociations sur les forces nucléaires de portée intermédiaire affectent grandement l'équilibre militaire Est-Ouest en vertu de leur portée, de leur mobilité, de leur caractère destructeur, et ils ne peuvent être ignorés dans le contexte de la paix et de la sécurité mondiales. Bien que l'Union soviétique estime que les négociations actuelles ne portent que sur les missiles SS-20 déployés en Europe, ces négociations doivent être envisagées dans une perspective globale comprenant la région asiatique.

106. Le Japon a toujours souligné que les négociations sur les forces nucléaires de portée intermédiaire doivent être entreprises et une solution recherchée non pas en sacrifiant l'Asie mais, dans une perspective globale, en tenant dûment compte des intérêts de sécurité de ladite région. J'ai donc saisi toutes les occasions, y compris l'occasion de mon voyage en Europe en janvier et ma participation à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays industrialisés, à Williamsburg en mai 1983, pour présenter ce point de vue et rechercher la compréhension des Etats-Unis et d'autres pays intéressés. Cette position du Japon a reçu l'accord des grands pays industrialisés et a été incorporée dans la déclaration politique de la conférence de Williamsburg.

107. Etant donné l'importance à l'échelle mondiale du résultat de ces négociations, j'espère sincèrement que des progrès vers une solution fondamentale seront possibles dans l'avenir. Le Japon apprécie et appuie les efforts sérieux déployés par les Etats-Unis, comme le prouvent leur initiative récente, et en même temps je prie instamment l'Union soviétique de répondre en toute bonne foi et d'aborder ces négociations d'une façon réaliste dans l'intérêt de la paix mondiale.

108. Compte tenu du risque croissant aujourd'hui de la prolifération nucléaire globale, il est de plus en plus

important de renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En tant que partie contractante à ce traité, le Japon aimerait une fois de plus inviter tous les Etats à adhérer au Traité dès que possible, qu'ils possèdent ou non des armes nucléaires.

109. En même temps, je tiens à signaler qu'il est particulièrement important pour le maintien et le renforcement de ce traité que les puissances nucléaires s'acquittent fidèlement de leurs responsabilités en ce qui concerne le désarmement nucléaire en vertu de ce traité, et j'invite à nouveau les Etats-Unis et l'Union soviétique à faire des progrès réels dans leurs négociations sur le désarmement.

110. Le Japon s'oppose depuis longtemps aux essais nucléaires de tous genres entrepris par tout Etat et a œuvré pour favoriser un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, y compris des essais souterrains, afin d'enrayer l'amélioration des armes nucléaires. Nous devons poursuivre inlassablement nos efforts internationaux dans ce domaine.

111. La réalisation d'un désarmement réel, tant en ce qui concerne les armes nucléaires que les armes classiques, exige l'établissement d'un système de vérification pour chaque mesure de désarmement. Reconnaisant cela, le Japon a toujours insisté sur l'importance de la vérification dans le domaine du désarmement.

112. Le Japon a suggéré quelques mesures concrètes au cours de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement l'année dernière, y compris l'établissement d'une unité de vérification internationale dans le cadre des Nations Unies⁸, et j'espère que ces mesures japonaises seront rapidement mises en œuvre.

113. Si l'on veut que la vérification soit efficace, il est important de promouvoir la publication d'une vaste gamme d'informations sur les questions militaires et sur le désarmement. C'est dans cet esprit que le système de publication normalisée des dépenses militaires a été établi dans la résolution 35/142 B adoptée en 1980. Le Japon espère que le plus grand nombre de pays possible, indépendamment de leurs systèmes sociaux, feront rapport sur leurs dépenses militaires conformément à ces normes et pourront ainsi établir les bases d'une réduction des dépenses.

114. Se fondant sur ces éléments, le Japon a fait tous les efforts possibles pour promouvoir le désarmement. Je puis assurer l'Assemblée que le Japon est décidé à continuer à jouer un rôle positif dans le domaine du désarmement afin de renforcer la sécurité mondiale et créer ainsi un avenir plus radieux pour toute l'humanité.

115. En juin, j'ai participé à Belgrade à la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La question Nord-Sud qui y a été débattue est une question qui préoccupe les deux parties et à laquelle elles s'efforcent de trouver une solution. Il est incontestable que la paix mondiale et la prospérité ne sauraient être réalisées en cette ère de relations interdépendantes croissantes sans les efforts du Nord et du Sud et sans la coopération fondée sur ces efforts. Les luttes des pays en développement pour le développement économique ne pourront être couronnées de succès que dans le cadre d'un climat économique international sain et avec l'appui des pays industrialisés. En outre, la croissance économique des pays en développement stimulera les efforts de revitalisation économique dans les pays industrialisés.

116. Je suis convaincu que la vitalité des pays du Sud en divers domaines est indispensable pour le monde à la veille du XXI^e siècle et j'estime très sincèrement qu'encourager cette vitalité exige de créer un climat international dans lequel les peuples qui vivent dans ces pays

puissent croire que leur vie est meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était hier et qu'elle sera encore meilleure demain.

117. Bien qu'il y ait des signes récents de reprise dans l'économie mondiale après une récession prolongée, de nombreux facteurs déstabilisateurs existent encore, tels que le chômage et le protectionnisme dans les pays industrialisés et le problème de la dette dans les pays en développement. Si nous voulons résoudre ces questions, les pays industrialisés comme les pays en développement doivent renouveler leur volonté de travailler sans relâche à la solution des problèmes qui se posent à eux.

118. C'est pour cette raison que j'ai souligné à Belgrade que chaque pays doit jouer son rôle, les pays industrialisés devant revitaliser leur économie nationale, ouvrir davantage leurs marchés, étendre et améliorer leur aide publique au développement et les pays en développement devant encourager des ajustements appropriés pour répondre à leurs difficultés économiques actuelles.

119. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mon admiration pour le zèle avec lequel la Yougoslavie, en tant que pays hôte de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, s'est efforcée de parvenir à un accord Nord-Sud.

120. En tant que pays industrialisé, le Japon prend des initiatives pour s'acquitter de ses responsabilités. Dans la gestion de son économie, le Japon s'efforce de parvenir à une croissance soutenue sans inflation. Il a décidé d'élever le plafond du système généralisé de préférences pour les produits industriels approximativement de 50 p. 100, c'est-à-dire de 5 milliards de dollars pour l'année prochaine pour tenter d'ouvrir son marché. Il s'efforce également d'atteindre son nouvel objectif à moyen terme qui est de doubler son aide publique au développement au cours des cinq prochaines années.

121. Dans les pays les moins avancés, nombreux sont ceux qui, restés en arrière dans le développement économique global, souffrent et sont sur le point de mourir de faim. On peut affirmer que nous avons une responsabilité humanitaire à l'égard de la communauté internationale, celle de fournir une assistance particulière à ces pays. Tout comme il contribue à l'exécution fidèle du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 1980 pour les pays les moins avancés, le Japon a l'intention de faire davantage d'efforts pour étendre son assistance à ces pays et, dans toute la mesure possible, sous la forme de dons.

122. Le Fonds commun pour les produits de base est un exemple concret de la coopération internationale pour appuyer les efforts des pays en développement vers l'auto-suffisance. Le Japon a déjà pris l'initiative et accepté de contribuer plus de 8 p. 100 du financement de ce fonds, mais je tiens encore une fois à demander instamment à tous les pays qui n'ont pas encore ratifié cet accord de le faire dès que possible pour que ce fonds puisse devenir opérationnel.

123. En outre, il est absolument nécessaire que les pays industrialisés travaillent ensemble pour répondre aux promesses de Belgrade et s'efforcent systématiquement de réduire et d'éliminer les mesures protectionnistes qui entravent l'expansion de l'économie mondiale. Nous devons aussi faire en sorte que le septième réapprovisionnement des ressources de l'Association internationale de développement soit réalisé à un niveau substantiel afin d'assurer le financement nécessaire au développement.

124. Il est nécessaire que l'on réalise continuellement la coopération internationale à laquelle nous nous sommes engagés au cours de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

J'estime qu'une telle coopération internationale est une responsabilité qui doit être partagée par tous les membres d'une communauté internationale de plus en plus interdépendante, quel que soit leur système social ou économique. Le dialogue Nord-Sud devra s'opérer graduellement sur la base d'une action de coopération. A cet égard, nous devons reconnaître que l'ouverture des négociations globales tant attendues constitue justement cette première mesure pour trouver un terrain commun.

125. L'objectif fondamental de la politique étrangère du Japon est de contribuer à la paix et à la prospérité mondiales en jouant un rôle actif pour contribuer à un dialogue constructif dans ce domaine. Particulièrement maintenant, en ces temps où l'on se préoccupe tellement de la tension sur la scène politique internationale, je crois qu'il faut que l'amitié l'emporte sur l'animosité et la coopération sur l'affrontement; il faut travailler de concert à l'élimination de la pauvreté, ce qui est le but commun de toute l'humanité, et se conformer à l'impératif historique de la coopération Nord-Sud.

126. Je voudrais maintenant aborder la situation internationale qui forme le contexte des questions importantes que je viens d'aborder.

127. Aujourd'hui, le Moyen-Orient est la région où le conflit entre les pays et les peuples n'a fait qu'augmenter et où la situation est la plus troublée. C'est particulièrement vrai dans la région du Golfe, où le conflit armé entre l'Iran et l'Iraq se prolonge et où il est à craindre que, si l'introduction de nouvelles armes offensives aboutit à l'élargissement du conflit, la paix et la stabilité de la région en soient irrémédiablement compromises, avec des conséquences incommensurables pour le monde entier. Profondément préoccupé par cette situation, je me suis rendu en Iran et en Iraq en août dernier et j'ai instamment prié les dirigeants de ces deux pays de s'abstenir de toute mesure risquant d'aboutir à une escalade des hostilités et de faire des efforts pour parvenir rapidement à la paix. Fort heureusement, le Japon a des relations très amicales et de coopération avec l'Iran et l'Iraq et espère sincèrement voir se développer ce lien d'amitié avec ces deux pays et se renforcer leur stabilité et leur prospérité. Ayant mieux compris leurs positions respectives grâce à mes discussions avec les dirigeants de ces deux pays, j'estime qu'il est nécessaire pour le règlement du conflit que les griefs justes et légitimes de ces pays soient pris en considération. A cet égard, le Japon attache une grande importance au rapport de la mission des Nations Unies⁹ qui avait été envoyée pour inspecter les dommages infligés dans les zones à caractère civil dans les deux pays.

128. Je dois dire qu'aucun pays ne peut rester indifférent à ce conflit dans cette région et que tous les pays devraient s'abstenir de toute action risquant d'entraîner l'escalade du conflit. De plus, j'espère sincèrement que le Conseil de sécurité, qui est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, prendra des mesures efficaces pour résoudre ce conflit. Le Japon, de son côté, continuera à œuvrer pour créer un climat de paix et fera tout ce qui est en son pouvoir pour coopérer aux efforts constructifs des Nations Unies en vue de parvenir à un règlement rapide du conflit par des moyens pacifiques.

129. Le Japon a été préoccupé par la marée noire du champ de pétrole de Nayrouz et je me félicite que l'Iran ait pu boucher un des puits endommagés, arrêtant ainsi ce flot et répondant à la préoccupation de la communauté internationale. Le Japon espère très sincèrement que les autres puits endommagés seront bouchés le plus tôt possible et nous sommes disposés à apporter toute notre coopération à cette fin.

130. J'en viens maintenant au Liban. Le Japon se félicite très sincèrement du cessez-le-feu qui est intervenu récemment entre les diverses forces et nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance à l'Arabie saoudite et aux Etats-Unis d'Amérique pour leurs efforts de médiation. J'espère sincèrement que ce cessez-le-feu sera le premier pas, dans l'esprit d'une réconciliation nationale, vers le rétablissement de la souveraineté libanaise, le rétablissement de l'ordre public et le retrait de toutes les forces militaires étrangères.

131. Il est absolument regrettable que la situation instable au Liban et dans la région du Golfe ait dû récemment retenir notre attention et que la nécessité d'une paix juste, durable et complète au Moyen-Orient ait été négligée. Je demande instamment à toutes les parties concernées de redoubler leurs efforts pour parvenir à la paix au Moyen-Orient.

132. Il y a déjà près de quatre ans que l'Union soviétique a lancé son opération militaire en Afghanistan. Nous ne devons pas permettre que cette situation devienne un fait accompli. Le Japon a le plus grand respect pour les efforts déployés par le représentant personnel du Secrétaire général, mais il juge regrettable, cependant, que lesdits efforts n'aient pas abouti au retrait immédiat des forces soviétiques, à la restauration rapide du droit du peuple afghan à l'autodétermination et au retour, dans l'honneur et en toute sécurité, des réfugiés afghans dans leurs foyers.

133. Ces dernières années, le Japon n'a cessé d'accroître, pour des raisons purement humanitaires, son aide aux réfugiés victimes des conflits locaux et notre intention est de ne pas nous départir de cette ligne de conduite.

134. L'Asie continue à être l'une des régions les plus calmes, mais le problème du Kampuchea est toujours sans solution. Vers la fin du mois de juin de cette année, je me suis rendu dans les camps de réfugiés situés sur la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea et j'ai pu constater par moi-même les conditions déplorables dans lesquelles vivent ces réfugiés. Nous devons mettre un terme à cette situation dès que possible. J'aimerais, à ce stade, réitérer mon appel pour que le Viet Nam accepte de négocier et de s'en remettre à un règlement politique général passant par le retrait de toutes les troupes étrangères et l'exercice, par le peuple du Kampuchea, de son droit à l'autodétermination.

135. Le Japon, qui n'a cessé d'appuyer les efforts des membres de l'ANASE en vue d'une solution du problème du Kampuchea, a l'intention de traiter cette situation de manière positive.

136. Les tensions persistent dans la péninsule coréenne, mais le règlement de la question coréenne doit être obtenu par des moyens pacifiques, ce qui exige une reprise du dialogue entre la Corée du Nord et la Corée du Sud. Le Japon juge précieuses à cet égard les initiatives de la République de Corée en vue d'un dialogue. Le Gouvernement japonais ne ménagera aucun effort pour créer le climat propice au relâchement des tensions dans la péninsule coréenne. Persuadé que le Secrétaire général peut ici jouer un rôle important, nous attendons beaucoup des efforts qu'il ne manquera pas de déployer et que nous appuierons.

137. J'adresse un appel pressant à la République sud-africaine pour qu'elle abolisse sa politique d'*apartheid*. J'espère également que la question de l'indépendance de la Namibie sera résolue au plus tôt.

138. Comme le montre ce bref exposé, la communauté mondiale est aujourd'hui confrontée à des dangers qui pourraient bien conduire à une crise mondiale au moindre faux-pas, si l'on songe que l'on réussit à peine à maintenir un certain équilibre. Et pourtant tous les peuples du monde espèrent ardemment que nos fragiles fondations

seront consolidées et qu'une paix et une prospérité durables seront assurées à travers la communauté internationale. N'est-ce pas le devoir de tous les dirigeants ici présents aujourd'hui de répondre à ces espérances ?

139. Je voudrais par ailleurs saisir cette occasion pour dire un mot de nos relations avec l'Union soviétique, qui est un de nos voisins les plus importants. Le Japon a toujours désiré entretenir des relations stables fondées sur la compréhension mutuelle et sincère avec ce pays. Cependant, il n'a pas été possible à nos deux pays de conclure un traité de paix en raison d'un différend à propos de territoires au nord, qui fait toujours obstacle aux relations soviéto-japonaises. Qui plus est, une situation très regrettable s'est faite jour ces dernières années après que l'Union soviétique eut déployé, puis renforcé ses forces militaires dans les territoires japonais du nord. Le Japon en appelle à l'Union soviétique pour qu'elle rectifie cette situation et vienne à la table des négociations pour résoudre la question des territoires du nord, conclure un traité de paix avec le Japon et, partant, établir des relations bilatérales fondées sur la confiance.

140. L'Organisation des Nations Unies a été créée après la seconde guerre mondiale, qui avait causé tant de destructions et tant de souffrances à toute l'humanité, chacun étant bien décidé à faire front avec les autres pour maintenir la paix et la sécurité et épargner aux générations futures le fléau de la guerre. Il nous appartient maintenant de réaffirmer cette volonté en revenant aux idéaux qui ont inspiré la création des Nations Unies.

141. C'est pourquoi nous devons, comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport annuel, reconnaître que la capacité des Nations Unies à répondre aux espoirs de paix et de prospérité du monde dépend essentiellement de la volonté et des efforts de chaque Etat Membre. Les Nations Unies ne peuvent s'acquitter de leurs fonctions de maintien de la paix sans l'appui et la coopération active de tous les Etats Membres.

142. Ces dernières années, il semble bien qu'on ait eu tendance, à l'Organisation des Nations Unies et au sein des organisations qui lui sont associées, à se lancer dans des activités d'un caractère secondaire, peu urgent et faisant quelquefois double emploi. Si l'Organisation veut conserver la confiance et l'appui des Etats Membres et poursuivre ses activités, des efforts doivent être faits, en raison de ses ressources financières limitées, dans le sens d'une plus grande rationalisation. Le Secrétariat doit, en particulier, faire de sérieux efforts si l'on songe que nombre d'Etats Membres sont contraints aux plus grands sacrifices pour faire face à leur réforme fiscale et administrative.

143. Il est facile de se lamenter sur l'affaiblissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies et d'établir la liste de ses difficultés opérationnelles et des limitations de son pouvoir.

144. Mais il est aussi vrai que l'ONU a à son actif de remarquables réalisations pour ce qui est de la paix et du progrès dans le monde ces 38 dernières années, soit depuis sa création. Nous avons la lourde responsabilité de léguer aux générations futures non seulement les brillants acquis des Nations Unies, mais aussi une Organisation encore plus efficace et jugée plus indispensable encore.

145. Le Japon s'engage, de concert avec tous les autres Etats Membres, à œuvrer à la revitalisation des Nations Unies en réaffirmant ses propres responsabilités internationales.

146. La question de la guerre et de la paix préoccupe le monde depuis des temps immémoriaux. Depuis les temps les plus reculés, les peuples connaissent des intervalles de paix entre deux guerres ou des intervalles de guerre entre deux paix; cela semble être leur destin.

147. Cependant, même si l'on ne peut pas éliminer de la surface de la terre un certain niveau d'hostilité, la communauté internationale en est arrivée à un moment où il est pratiquement inconcevable que les superpuissances disposant d'un potentiel de destruction équivalant à 1 million de bombes atomiques du type de celle d'Hiroshima mobilisent toutes leurs ressources pour s'engager dans une guerre d'anéantissement. Et pourtant, il existe toujours une chance — une chance sur 1 million sans doute, mais une chance quand même — qu'une telle guerre soit déclenchée, et c'est pourquoi nous devons faire tout notre possible pour l'éviter et trouver les moyens d'établir et de maintenir une paix durable.

148. C'est là une tâche sans précédent pour l'humanité et s'en acquitter ne sera pas facile. Cependant, si l'on ne relève pas le défi qui nous est lancé, on risque de se laisser aller au désespoir et à la folie conduisant à la guerre nucléaire et à l'anéantissement de la civilisation humaine.

149. Le monde compte aujourd'hui plus d'une centaine de nations plus différentes les unes que les autres. Le maintien et le développement de cette communauté internationale dans une saine harmonie est un idéal pour la Constitution de paix du Japon, en même temps qu'un moyen d'assurer une paix durable.

150. L'objectif fondamental du dialogue Est-Ouest et de la coopération Nord-Sud devrait être la découverte des moyens de garantir cette paix durable.

151. En guise de conclusion, je voudrais dire que je crois au succès des initiatives prises dans ce sens à travers le monde et que le Japon est décidé à ne ménager aucun effort pour y apporter sa contribution, conformément aux principes et à l'esprit de la Charte des Nations Unies.

152. Sir Geoffrey HOWE (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis en commençant de me joindre aux autres orateurs pour vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Je vous présente mes meilleurs vœux de succès dans la tâche difficile qui sera la vôtre. Je voudrais aussi exprimer mes remerciements au Président sortant, M. Hollai, qui a si admirablement rempli sa mission au nom de l'Assemblée.

153. C'est pour moi un grand plaisir aussi que de rendre hommage au Secrétaire général. Nous lui devons beaucoup déjà pour l'autorité avisée dont il fait preuve et la façon dont il assume ses fonctions. Dans son rapport à la dernière session¹, il a souligné, d'une manière frappante la gravité des problèmes auxquels les Nations Unies doivent faire face. Dans son rapport, cette année [A/38/1], il souligne à nouveau le problème si important de la confiance. Il a aussi attiré notre attention sur la nécessité pour le Secrétaire général, dans l'intérêt de tous, d'exercer un contrôle plus strict sur l'administration de l'Organisation. C'est à nous maintenant qu'il appartient de faire quelque chose pour résoudre ces problèmes. Comme mon prédécesseur l'a dit l'an dernier, la responsabilité de l'état du monde n'incombe pas au système des Nations Unies ni à la Charte, mais à nous, Etats Membres. J'appuie chaleureusement cette conclusion, mais je ne vois absolument aucune preuve du fait qu'elle ait été comprise.

154. C'est la première année que j'exerce les fonctions de ministre des affaires étrangères. Mais c'est parce qu'aujourd'hui le monde est de plus en plus interdépendant et complexe que cette année n'a pas été la première, pour moi, où j'ai dû traiter des affaires internationales.

155. J'avais une expérience personnelle des affaires économiques et financières internationales et j'en ai tiré une leçon très claire : les problèmes auxquels nous avons à faire face ne peuvent être effectivement résolus que grâce

à une coopération internationale étroite et, bien entendu, avec la détermination et la patience nécessaires. Si, comme on le sait, cela est vrai des questions sociales et économiques, cela est encore plus vrai dans le domaine politique, où les questions importantes de paix et de sécurité sont en jeu.

M. Pradhan (Bhoutan), vice-président, prend la présidence.

156. Les problèmes économiques et politiques sont, bien entendu, souvent liés. En fait, les premiers peuvent causer ou aggraver les derniers. C'est pourquoi même si les ministres des affaires étrangères le désiraient ils ne pourraient pas éviter de s'occuper de questions économiques. Ce sont assurément des questions qui exigent des mesures efficaces au niveau national et une détermination nationale pour les résoudre; mais la nécessité d'une action sur le plan international n'en est pas moins évidente.

157. Donc, en tant que ministre des affaires étrangères, je m'intéresse beaucoup à ce qui se passe — et à ce qui ne se passe pas — dans l'économie mondiale. Il y a des signes de reprise dans mon pays et dans d'autres pays, mais l'autosatisfaction et l'excès de confiance seraient également dommageables aux perspectives d'une croissance soutenue non inflationniste : autosatisfaction parce qu'il n'y aura pas beaucoup de croissance si nous nous reposons sur nos lauriers; et excès de confiance parce que la croissance ne sera pas soutenue si nous abandonnons la lutte contre l'inflation. Les conséquences de l'inflation, des espérances déçues de la part de gouvernements trop ambitieux et qui promettent trop existent toujours : notamment, les problèmes de la dette et les pressions pour trouver des solutions rapides et erronées, comme le protectionnisme. Il faudra de la patience et de l'énergie pour bien les surmonter.

158. Dans l'ensemble, je suis optimiste. Alors que beaucoup de problèmes demeurent, il y a eu toutefois les signes encourageants que de nombreux membres de la communauté internationale reconnaissent que nous sommes tous touchés par les mêmes conditions économiques et que nous sommes prêts à répondre à la gageure d'une action commune. Par exemple, le Comité intérimaire du Fonds monétaire international a pu réaliser un accord en février dernier sur une augmentation des quotas et un élargissement parallèle des Accords généraux d'emprunt, accord qui n'aurait pu se faire si toutes les parties n'avaient pas fait preuve d'une grande souplesse. Il est très important pour les pays de prendre les mesures législatives nécessaires pour appliquer leurs quotas accrus afin que le FMI puisse être encore plus efficace.

159. Certains de ces problèmes sont techniques; ou ce sont peut-être les économistes qui essaient de les faire paraître techniques, car ils proposent des solutions dans un langage qui n'est pas toujours facile à comprendre. Mais la réalité transparaît sous les couches du verbiage : nous devons rétablir l'équilibre et la vitalité de l'économie mondiale afin d'assurer une élévation du niveau de vie et de répondre aux besoins fondamentaux humains des peuples du monde, à savoir la nourriture, le logement et un niveau de vie décent.

160. Au cours des 10 dernières années, le monde a prouvé que Malthus s'était trompé, mais s'était trompé à peine : la production agricole du monde a été légèrement supérieure à l'augmentation de la population. Mais cela dissimule le fait que, dans beaucoup de pays, la production agricole *per capita* est stagnante ou en déclin. L'expérience a montré que le contraire pouvait être réalisé si la politique vise à encourager l'entreprise individuelle et une application plus élargie des techniques appropriées.

161. La politique démographique doit faire partie de la réponse et certains progrès ont été faits. Mais il faut

faire encore beaucoup plus. Nous devons accorder une haute priorité à ce problème, car ce sont les plus pauvres qui en bénéficieront le plus. L'aide aussi a un rôle essentiel à jouer. Mais l'aide alimentaire ne constitue que le premier secours. L'essentiel est que l'assistance augmente la production où cela s'avère nécessaire et c'est sur cet aspect de la question que la communauté internationale devrait essayer de porter son attention.

162. La production seule ne suffit pas. Nous ne pouvons pas ne pas nous livrer à la meilleure utilisation des ressources à notre disposition; et nous ne pouvons pas nous permettre de relâcher nos efforts dans la lutte contre le protectionnisme. Les barrières au commerce sont des barrières à l'efficacité économique et à la création de la richesse. Nous devons tous lutter résolument contre elles. Il ne doit y avoir aucune nouvelle montée de la spirale de la protection. Au contraire, je voudrais voir un programme vigoureux de désarmement commercial.

163. J'ai mentionné le mot « désarmement » dans un contexte inhabituel. Ce n'est pas que je sous-estime son importance dans le contexte habituel. En fait, rien ne pourrait mieux illustrer le lien entre le monde politique et le monde économique.

164. Sans la sécurité, il ne peut pas y avoir de prospérité durable; le contrôle des armements et le désarmement peuvent contribuer aux deux en réduisant en même temps les risques de la guerre et le fardeau que représentent les coûts de la défense.

165. Ce serait naturellement de la folie de refuser une telle possibilité ou de diminuer nos efforts pour arriver à des résultats aussi utiles. En théorie, il est indiscutable que des accords qui apporteront des avantages économiques et militaires durables aux deux côtés peuvent être réalisés.

166. Il y a eu, au cours des 20 dernières années, des exemples pratiques d'accords couronnés de succès entre l'Est et l'Ouest, ce qui devrait nous encourager à poursuivre nos efforts. Mais l'histoire montre aussi que la route n'est pas facile : la confiance est difficile à édifier et trop facile à démolir; le secret nourrit inévitablement le soupçon et les enjeux sont suffisamment élevés pour souligner la nécessité de la prudence.

167. Mais la prudence ne doit pas empêcher le mouvement; et du côté de l'Ouest, au moins, elle ne l'a pas empêché. Le président Reagan a proposé des réductions majeures dans les missiles stratégiques et l'élimination de toute une catégorie de missiles à portée intermédiaire. Parlant à cette tribune il y a deux jours [5^e séance], il a proposé un ensemble de nouvelles mesures visant à accélérer les négociations. Il s'agit de mesures radicales. Nous les appuyons entièrement. Nous appuyons aussi les propositions occidentales de réduire les forces qui se font mutuellement face en Europe centrale à un niveau commun, et nous avons présenté nos propres propositions pour nous rapprocher de l'interdiction d'armes chimiques. Il est évident que l'Ouest est sincère en matière de désarmement. Il appartient maintenant aux Russes de répondre.

168. Notre objectif dans ces négociations et dans d'autres négociations est simple : nous voulons des mesures réalistes, équilibrées et vérifiables de contrôle des armements et du désarmement qui renforceraient la paix et la sécurité, non seulement pour nous, mais pour tous les participants. Nous ne recherchons pas un avantage unilatéral, mais nous ne céderons pas non plus devant ceux qui recherchent un avantage unilatéral à nos dépens.

169. C'est ce que l'Union soviétique essaie en ce moment de faire en affirmant que les systèmes français et britannique devraient être inclus dans les négociations sur les

forces nucléaires de portée intermédiaire. Les deux participants aux négociations, les Etats-Unis et l'Union soviétique, ont convenu que leurs propres systèmes stratégiques doivent être exclus. Il n'y a aucune raison en logique et en équité pour que les systèmes stratégiques de non-participants soient inclus. La tentative soviétique de soutenir le contraire peut, peut-être, être écartée comme un écran de fumée tendant à cacher ce qui, je l'espère, est simplement une hésitation temporaire de négocier sérieusement.

170. Mais, pris à la lettre, ce que les dirigeants soviétiques demandent est soit le désarmement stratégique unilatéral du Royaume-Uni et de la France, soit un monopole de forces nucléaires de portée intermédiaire en Europe, aux dépens des Etats-Unis et de ses alliés. Ces demandes sont inacceptables et demeureront inacceptables, non parce que les systèmes d'armes britanniques seront affectés, mais parce que ce qui est proposé est déséquilibré et inéquitable, et avantagerait une partie aux dépens de l'autre.

171. En matière de contrôle d'armements et de désarmement, nous, au Royaume-Uni, ne réclamons ni privilège spécial ni sanctuaire. Le passé le démontre clairement, et nous demeurons prêts à jouer pleinement et entièrement notre rôle dans le contrôle des armements et dans le désarmement.

172. En ce qui concerne la dissuasion britannique, nous devons naturellement tenir compte du fait que notre force est une force stratégique, et qu'elle représente moins de 3 p. 100 des forces nucléaires stratégiques dont disposent soit les Etats-Unis soit l'Union soviétique. Il serait absurde, en l'état actuel des choses, que nous essayions, nous, de négocier des réductions avec une superpuissance. Mais nous n'avons jamais dit « jamais ». Bien au contraire, nous avons indiqué très clairement que si les arsenaux stratégiques soviétiques et des Etats-Unis devaient être réduits très substantiellement, et si aucun changement considérable ne se produisait dans les capacités de défense de l'Union soviétique, le Royaume-Uni souhaiterait revoir sa position et voir comment il pourrait contribuer au mieux au contrôle des armements, compte tenu de la réduction des menaces. Cette position est toujours la nôtre.

173. Je me suis attardé sur le sujet du contrôle des armements et sur le désarmement, car c'est un sujet qui est, à juste titre, au centre de l'arène internationale et qui préoccupe à bon droit l'Organisation des Nations Unies et ses Etats Membres. Mais, comme Mme Thatcher l'a indiqué clairement dans son allocution à la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale en juin 1982¹⁰, les causes de la guerre ne résident pas dans l'existence de telle ou telle arme, qu'elle soit nucléaire ou classique, ni même dans le nombre d'armes. Elles résident dans la disposition des Etats d'ignorer le droit international et de chercher à imposer des changements à d'autres par la force.

174. Nous, au Royaume-Uni, en avons directement fait l'expérience l'année dernière, lorsque l'Argentine a envahi les îles Falkland, en violation flagrante de l'un des principes les plus fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Cette invasion ne s'est pas estompée dans l'histoire. Quant à nous, nous avons défendu et continuerons de défendre les principes de la Charte. Nous défendrons les îles Falkland et leurs habitants contre la possibilité d'une attaque renouvelée; nos dispositions militaires sont conçues uniquement à cette fin. Nous continuerons à défendre le droit — le droit inaliénable — du peuple des îles Falkland à l'autodétermination, droit qui leur revient comme il revient aux peuples d'autres petites îles,

et nous réaliserons le développement économique et constitutionnel des îles Falkland en étroite consultation avec leurs habitants.

175. En même temps, nous continuerons de rechercher à entretenir des relations plus normales avec l'Argentine et une réduction des tensions dans l'Atlantique Sud. Nous avons joué un rôle constructif dans les efforts internationaux déployés pour aider à résoudre le problème de la dette de l'Argentine. Dans une grande mesure, c'est grâce à notre initiative que des progrès ont été réalisés en vue de l'élimination des restrictions financières bilatérales. Nous attendons que l'Argentine honore l'accord qui a été conclu. Nous voudrions faire de même dans les domaines économique et commercial, et nous avons appuyé l'initiative de la Communauté européenne dans ce sens. Nous avons également pris d'autres initiatives afin de promouvoir le développement de rapports bilatéraux plus normaux.

176. Ces efforts, je regrette de le dire, n'ont pas été récompensés. Les autorités argentine n'ont nullement montré qu'elle regrettaient d'avoir eu recours à la force, qu'elles souhaitent réduire les tensions et qu'elles répondraient aux différentes initiatives prises du côté britannique afin de rétablir de meilleures relations entre nos deux pays. Elles continuent à considérer les négociations uniquement comme un moyen de transférer la souveraineté des îles Falkland et sans tenir compte des vœux de leurs habitants. Un changement radical d'approche est nécessaire à Buenos Aires.

177. Le long passage consacré aux îles Falkland dans la déclaration du Ministre des affaires étrangères de l'Argentine [6^e séance] était un exercice de pure rhétorique aussi inutile que tendancieux. Il a parlé du respect de la cessation actuelle des hostilités, mais cette déclaration doit encore se traduire par une renonciation au recours à la force convaincante et sûre. Le monde entier sait qui doit être accusé à juste titre de tromperie et d'aventures militaires dangereuses. L'invasion argentine, lancée sans avertissement alors que nous étions en train de négocier de bonne foi, ne peut être effacée. Je peux comprendre pourquoi le représentant de l'Argentine a trouvé trop embarrassant de mentionner ce fait. Nous accuser de menacer la sécurité de la région latino-américaine est parfaitement absurde : tout ce que nous avons fait et tout ce que nous ferons — c'est-à-dire pas plus que ce qui est nécessaire — l'a été ou le sera pour protéger les îles et leurs habitants d'une menace dont l'histoire récente a démontré qu'elle n'est que trop réelle, menace que l'Argentine semble vouloir maintenir si l'on tient compte de la forme que prennent actuellement ses achats d'armes.

178. En ce qui concerne les accusations de colonialisme, la réponse peut être trouvée dans cette salle même. L'histoire du Royaume-Uni parle d'elle-même. Il y a quelques jours de cela, répondant aux vœux librement exprimés de la population, dans l'exercice de son droit à l'autodétermination, nous avons accordé l'indépendance à la Fédération de Saint-Christophe-et-Nevis. Je félicite Saint-Christophe-et-Nevis qui est devenu, la semaine dernière, le 158^e État Membre de l'Organisation et le 48^e membre de cette unique association des nations qu'est le Commonwealth. La force du Commonwealth sera à nouveau réaffirmée lorsque les chefs de gouvernement se réuniront en novembre à New Delhi.

179. Il est triste que tant de problèmes politiques auxquels nous étions confrontés l'année dernière ne soient pas moins aigus aujourd'hui. Le Moyen-Orient en est le principal exemple. La violence et l'empire de la force sont à l'ordre du jour. Il ne nous reste que peu de temps pour arriver à un changement pacifique. Le Royaume-Uni a été

grandement déçu, particulièrement après que la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fez le 25 novembre 1981 et le 9 septembre 1982, eut répondu que les propositions présentées par le président Reagan le 1^{er} septembre 1982¹¹ n'avaient pas été examinées par les parties. Elles offraient un point de départ réaliste des négociations tendant à concilier le droit d'Israël à vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues avec le droit du peuple palestinien de se prononcer sur son propre avenir.

180. Ce n'est que grâce à la négociation que sera trouvée une solution juste et durable au différend arabo-israélien. Mais nous sommes loin de la négociation, et nous en resterons loin aussi longtemps que les parties ne prendront pas les premières mesures pour créer un climat de confiance. De chaque côté, on pourrait prendre les mesures que l'on préconise depuis longtemps et qui pourraient changer le tableau : Israël devrait mettre fin à sa politique d'établissement de colonies de peuplement illégales dans les territoires occupés, et les Arabes, y compris les Palestiniens, devraient montrer qu'ils sont prêts à accepter le droit d'Israël de vivre dans la paix et la sécurité.

181. Les efforts tendant à régler la question cruciale de l'avenir des territoires occupés de la Rive occidentale et de Gaza ont été détournés par les événements qui se sont déroulés au Liban. C'est une tragédie pour la paix au Moyen-Orient, mais c'est une plus grande tragédie pour le peuple du Liban. Soyons honnêtes à ce sujet : le Liban a des problèmes internes qui sont déjà suffisamment difficiles à résoudre en temps de paix. Le Liban n'a aucune chance de résoudre ses problèmes aussi longtemps qu'il sera à la merci des forces étrangères. Voilà pourquoi nous continuerons à appuyer tous les efforts tendant à rétablir la souveraineté et l'indépendance du Liban et à assurer le retrait de toutes les forces étrangères de ce pays. La présence d'un petit contingent de troupes britanniques à Beyrouth est un symbole de cet appui.

182. L'invasion du Liban par Israël l'année dernière n'a, comme on pouvait le prévoir, rien résolu. Au contraire, cette invasion n'a causé que plus de souffrances, rendant encore plus difficile le processus fondamental de réunification nationale. Dans l'intervalle, le refus de la Syrie de se retirer, en dépit des vœux clairement exprimés par le Gouvernement libanais, ne fait que prolonger les souffrances et augmenter le risque de division du pays. J'accueille chaleureusement la déclaration d'un cessez-le-feu et l'intention de toutes les parties de poursuivre un dialogue tendant à la réconciliation des différentes communautés. Ce qui est important maintenant c'est que cette décision soit appliquée complètement et fidèlement par tous les intéressés.

183. Il est déplorable de constater que le conflit au Moyen-Orient n'est pas un phénomène isolé. Dans le Golfe, nous appuierons tous les efforts destinés à mettre un terme à la guerre sanglante entre l'Iran et l'Iraq. Les travaux de la mission d'inspection du Secrétaire général⁹ offrent un point de départ en vue d'un consensus. Pendant ce temps, les membres de la communauté internationale devraient s'abstenir de faire quoi que ce soit qui risquerait d'étendre ou d'intensifier le conflit dans la région.

184. Le moment est venu pour moi de mentionner deux autres questions qui préoccupent de près les Nations Unies : la Corée et Chypre. Les meilleures perspectives de réunification pacifique en Corée résident dans les entretiens directs entre les deux parties. La République de Corée a indiqué clairement son approche positive. Il est grand temps qu'elle reçoive une réponse constructive de Pyongyang. Dans ce contexte, permettez-moi de répéter que mon gouvernement condamne totalement la

destruction d'un avion de ligne civil sud-coréen par l'Union soviétique. Ce qui est essentiel maintenant, c'est d'obtenir réparation et de prendre des dispositions efficaces pour éviter que des incidents de ce genre se reproduisent à l'avenir. Nous travaillerons assidûment à cette fin à l'OACI.

185. A Chypre, les Nations Unies ont déployé des efforts inlassables pour promouvoir un règlement. Cette année, le Secrétaire général a redoublé d'efforts personnellement. Mon gouvernement s'en félicite et il est prêt à utiliser tous les moyens appropriés pour apporter son aide. En dépit de quelques progrès limités dans les entretiens intercommunautaires qui se sont déroulés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, un règlement pacifique et durable semble malheureusement encore loin. Je ne peux pas croire qu'il soit dans l'intérêt de l'une ou l'autre des parties que la situation actuelle soit gelée, encore moins qu'elle se détériore.

186. Cette conclusion s'applique également de manière toute particulière à l'Afrique australe. La violence ne peut pas offrir de solution. Les droits de l'homme ne doivent pas être foulés aux pieds ni méconnus. L'Afrique du Sud ne réussira pas, en dernière analyse, à contraindre ses voisins à modifier leur position en ayant recours à la force militaire ou à la subversion. D'autre part, les bombardements des innocents n'inciteront pas le Gouvernement sud africain à changer de cap.

187. Le seul espoir d'un règlement pacifique en Afrique australe réside dans un changement politique et dans l'avènement d'un climat de plus grande confiance grâce à une coopération régionale et à un soutien international. Nous croyons qu'il est possible d'y parvenir de façon pacifique. L'accord d'indépendance pour le Zimbabwe a constitué un premier pas important. Un règlement en Namibie doit être réalisé, mais je suis certain que, puisque tant de problèmes difficiles sont maintenant résolus, cela sera possible, et cela sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Mon pays s'est engagé à obtenir ce règlement et il continuera à user de son influence et de son poids pour y parvenir, grâce à ses propres efforts et conjointement avec les autres membres du groupe de contact des pays occidentaux. Nous ne doutons pas que les Etats de première ligne exerceront leur influence dans le même sens.

188. Nous ne concevons pas et nous ne cherchons pas à placer tous les problèmes et les conflits du monde dans la perspective d'une confrontation Est-Ouest. Cela serait une erreur si l'on considère les faits et ce serait politiquement mauvais. Les problèmes tels que ceux qui se posent à l'Afrique australe et au Moyen-Orient sont, en eux-mêmes, suffisamment difficiles à résoudre. Introduire un élément comme celui de la rivalité Est-Ouest, ou l'ajouter là où il existe déjà ne ferait qu'empirer les choses. Et c'est un fait que les problèmes empirent là où les tensions sont exploitées de l'extérieur et où les efforts internationaux pour promouvoir un changement pacifique échouent.

189. En Afghanistan, l'Union soviétique continue d'utiliser la force militaire pour écraser un petit peuple non aligné. Mais, après presque quatre années d'occupation militaire brutale pour soutenir un régime impopulaire et non représentatif, la lutte du peuple afghan pour la libération nationale continue d'inspirer une admiration partout dans le monde. Seul un retrait complet et rapide de l'Union soviétique peut faciliter le retour des réfugiés afghans et l'établissement d'un gouvernement indépendant, conformément aux souhaits véritables des habitants et conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale.

190. L'occupation du Kampuchea par le Viet Nam nous fournit un autre exemple d'une situation dans laquelle la

force militaire étrangère est utilisée pour refuser à un voisin le droit à l'autodétermination. Mais nous continuerons à appuyer pleinement les efforts des Nations Unies et des pays voisins de l'ANASE afin de trouver une solution politique d'ensemble basée sur l'autodétermination.

191. En Amérique centrale, il ne fait aucun doute que de nombreux problèmes sont dus à l'injustice politique, économique et sociale. Mais il ne fait également aucun doute que ces problèmes ont été et sont encore exploités par ceux qui ne cherchent pas à les résoudre pour le bien des habitants de ces pays, mais plutôt pour provoquer une révolution violente. Notre position est claire. D'une part, nous soutenons tous les efforts visant à réduire l'injustice par des moyens démocratiques et pacifiques et nous nous félicitons des efforts déployés par le Groupe de Contadora pour diminuer la tension et encourager le dialogue. D'autre part, nous condamnons l'action de tous ceux qui utilisent la force pour faire obstacle à la réforme pacifique et à un changement par l'évolution.

192. L'attitude de l'Union soviétique dans ces problèmes régionaux a contribué à instaurer l'état actuel de tension dans les relations Est-Ouest. Le renforcement du potentiel militaire soviétique, la situation en Pologne et le mépris des droits de l'homme à l'Est ont également joué leur rôle. La destruction brutale de l'avion de ligne coréen et le meurtre de ses passagers il y a quelques semaines seulement nous ont rappelé combien le comportement international de l'Union soviétique est en deçà de toutes les normes civilisées. Le Royaume-Uni a indiqué clairement au nouveau dirigeant de l'Union soviétique qu'il s'agit là de questions qui préoccupent sérieusement et de manière continue toute la communauté internationale. Mais, conjointement avec nos partenaires, nous avons déjà dit, et nous l'avons répété, que nous sommes prêts à entretenir des rapports plus constructifs, pourvu que l'Union soviétique soit disposée à adopter une nouvelle attitude. Ce que nous demandons c'est que l'Union soviétique se montre disposée à fonder ses actes et ses politiques sur le respect des normes de comportement acceptées sur le plan international. Si l'Union soviétique est prête à prendre de véritables mesures dans ce sens, je ne doute pas que la réponse internationale sera écrasante.

193. J'ai déjà eu l'occasion de parler des droits de l'homme lorsque j'ai abordé la question des relations Est-Ouest et de l'Afrique australe. J'aurais pu tout aussi bien en parler à propos du Moyen-Orient, de l'Afghanistan et d'autres régions. Cette année marque le trente-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pourtant, les droits de l'homme continuent d'être violés fréquemment dans de nombreuses régions du monde. Cela en dit long sur le fait que la communauté internationale ne parvient pas à obtenir des Etats Membres qu'ils honorent les engagements qu'ils sont toujours prêts à proclamer.

194. La liberté individuelle et les droits de l'homme sont les fondements de l'ordre international et national. Lorsque ces droits et ces libertés ne sont pas reconnus, les édifices nationaux et internationaux, aussi imposants et monolithiques soient-ils, viennent trahir ceux qu'ils servent et doivent finalement s'effondrer. Lorsque ces libertés et ces droits sont encouragés, la coopération internationale et donc la prospérité et la sécurité internationales sont renforcées sur des bases solides. Que chaque pays regarde honnêtement sa propre attitude dans ce domaine et prenne la résolution de faire mieux. Mieux que des discours, faisons naître les améliorations que réclament les peuples du monde.

195. J'ai abordé de nombreuses questions dans mon allocution, et pourtant il y en aurait encore beaucoup

d'autres à traiter. Certes, le défi que nous avons à relever est impressionnant. Mais si nous sommes prêts à travailler efficacement ensemble, nous pourrions lui faire face avec succès. La coopération internationale est la clef du problème : elle a fonctionné dans l'Antarctique et on peut certainement la faire fonctionner aussi plus près de chez nous. Nous devons penser davantage à nos voisins et coopérer davantage avec eux. Nous devons prendre plus au sérieux nos obligations internationales, y compris le respect de la liberté et des droits individuels et la nécessité de régler les problèmes par des moyens pacifiques.

196. La confrontation est aisée. La poursuite de l'intérêt national semble l'être. Cependant, ni la confrontation ni le nationalisme aveugle ne peuvent fournir les conditions de stabilité essentielles pour que la paix puisse éclater et que l'économie mondiale soit florissante. Voilà ce que veut notre peuple. Nous lui devons de faire de la coopération internationale une réalité aux termes de la Charte.

197. M. CAID ESSEBSI (Tunisie) : La Tunisie est particulièrement heureuse de voir un homme d'Etat de la qualité de M. Illueca présider aux destinées de la trentehuitième session de l'Assemblée générale. Il représente le Panama, un pays ami, membre du Mouvement des non-alignés, qui s'est illustré par son appui actif aux causes justes à travers le monde. En lui adressant ses chaleureuses félicitations, la délégation tunisienne, qui a eu par le passé l'occasion d'apprécier à leur juste valeur les hautes qualités personnelles qui sont les siennes, se réjouit de travailler de nouveau avec lui. Elle l'assure de tout son concours et de son entière coopération.

198. Son prédécesseur à cette tribune, M. Imre Hollai, de la Hongrie, s'est acquitté de ses hautes fonctions avec un sens aigu de la responsabilité et de l'objectivité, allié à une grande compétence et à une parfaite courtoisie. Nous y avons été sensibles et tenons aujourd'hui à lui rendre l'hommage sincère qui lui est dû.

199. En procédant l'année dernière à l'évaluation de la situation qui prévalait dans le monde, nous étions, les uns et les autres, convenus avec le Secrétaire général que le monde était « périlleusement proche de l'anarchie internationale ».

200. Voici plus de six mois, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunis à l'occasion de leur septième Conférence, reconfirmaient d'une manière solennelle les termes de ce constat. Ce que nous avons appelé le « Message de New Delhi » [voir A/38/132] contenait un appel pressant à une prise de conscience généralisée. Il préconisait en même temps une action concertée en vue de restaurer la paix et la sécurité et de favoriser le développement dans l'harmonie.

201. Nous constatons aujourd'hui que, si le diagnostic a été confirmé, aucune action concertée ne l'a suivi. Nous ne voyons point les changements que nous espérons dans les attitudes et les comportements qui, précisément, ont été à l'origine de l'état de désordre et d'anarchie que nous vivons. Nous notons au contraire une dégradation de la situation mondiale et une aggravation des dangers qui guettent l'humanité dans son ensemble. Nous relevons une montée de la violence sous toutes ses formes, à savoir un recours systématisé à la force, sous prétexte de sécurité, d'idéologie, de représailles, de prévention, voire de simple intimidation; une recrudescence des conflits localisés, déclarés ou potentiels, menaçant gravement les équilibres régionaux; un déploiement d'opérations militaires aussi dangereuses que vaines.

202. Or, nous savons que la force ne peut résoudre durablement les différends et que, en tout état de cause, elle n'a jamais apporté de solutions aux questions de fond qui demeurent entières et intactes.

203. Nous constatons qu'un peuple est toujours condamné à l'errance, qu'un autre plie encore sous le joug du colonialisme et du ségrégationnisme, qu'un peu partout à travers les continents les droits des Etats, des peuples et des gens sont bafoués, que l'insécurité règne jusques et y compris à bord des avions civils des lignes régulières.

204. Nous relevons que, dans cette logique des choses, l'armement devient l'expression et le moyen d'une politique et le surarmement une nécessité dite impérieuse, alors qu'au même moment la faim, la maladie et la pauvreté sévissent de plus en plus dans le monde et que la crise économique, avec ses conséquences particulièrement désastreuses pour les pays en développement, prend une dimension planétaire.

205. Tout se passe comme si les acteurs puissants de ce monde s'étaient accommodés de l'anarchie qui prévaut sur la scène internationale, la mettant à profit pour renforcer leurs propres positions, consolider leurs acquis et élargir leurs zones d'opération, d'intérêt ou d'influence. Organiser à son profit l'anarchie, s'armer et se surarmer sous des prétextes divers, en invoquant des théories aussi peu convaincantes les unes que les autres et sans se préoccuper de l'holocauste qui se prépare, faire prévaloir les égoïsmes nationaux et les intérêts immédiats sur toute considération relevant de l'éthique ou du respect des principes du droit unanimement admis, voilà ce qui, en cette période où la confiance est bannie des relations internationales, semble guider les attitudes et le comportement des plus grands.

206. Nous en sommes à nous demander si, en définitive, le monde n'est pas entré dans une phase où les leviers de commande obéissent à des logiques de situation plutôt qu'à des volontés politiques délibérées. Le constat est effrayant à l'ère de l'arme nucléaire.

207. Il est temps, il est grand temps, que les principes contenus dans la Charte des Nations Unies, auxquels tous ici nous avons adhéré, soient remis en vigueur et scrupuleusement respectés. Il est temps de se convaincre que l'Organisation des Nations Unies est le seul et unique instrument à même de nous sauver du chaos, de l'anarchie et de la guerre. Il importe de faire largement écho à l'appel du Secrétaire général qui, en assumant ses responsabilités avec un courage et une lucidité auxquels je tiens à rendre hommage, n'a pas hésité, dans son rapport à la présente session, à nous rappeler nos responsabilités et à nous inviter à renouveler notre foi dans les principes de la Charte et notre engagement à l'égard de l'Organisation.

208. Mais au-delà de cette profession de foi à laquelle nous sommes conviés, il nous faudra naturellement réfléchir plus à fond aux mesures concrètes susceptibles de rendre à l'Organisation des Nations Unies son prestige et sa crédibilité.

209. Il importe que les membres du Conseil de sécurité, et particulièrement les membres permanents, admettent que leur responsabilité en matière de paix et de sécurité internationales est une responsabilité collective autant qu'individuelle. Ils sont responsables devant l'ensemble des Membres de l'Organisation et devant la communauté internationale de l'usage qu'ils font du pouvoir qui leur a été conféré.

210. Il importe que les membres permanents conviennent que des améliorations dans le fonctionnement même du Conseil sont nécessaires pour assurer l'efficacité voulue à son action. Il importe également que le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation s'attèle sérieusement à la tâche et nous présente enfin ses recommandations visant à rationaliser les méthodes de travail de l'Organisation et

à lui permettre de s'acquitter réellement de ses responsabilités, notamment en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales.

211. En plaçant de nouveau la cause du renforcement des Nations Unies et du strict respect des principes de la Charte, la Tunisie ne fait que se conformer à ses convictions profondes. Tout d'abord, celle que l'ONU constitue le seul et ultime recours pour ceux d'entre nous victimes d'une quelconque violation des principes qui sont à la base de la conduite des relations internationales. Notre conviction ensuite que cette organisation est celle qui établit le droit et crée la légalité internationale, cette même légalité que mon pays a hissée au niveau de la devise et que le président Bourguiba, soucieux de conférer à sa pensée et à son action une nécessaire légitimité, a toujours préconisée comme base de solution aux conflits à travers le monde. Enfin, notre conviction que c'est dans le cadre de l'Organisation à vocation universelle que l'interdépendance de nos intérêts ou la communauté de notre destin, en un mot la nécessaire solidarité entre nous, peut trouver son expression et sa concrétisation.

212. Cette solidarité, que nous avons toujours considérée comme un impératif à l'intérieur de nos frontières, nous l'avons proposée et la proposons à l'extérieur comme la meilleure voie pour la stabilité, le développement et la paix, et d'abord, dans notre propre région, à nos frères et voisins du Maghreb arabe.

213. Dans ce monde de désordre et de tensions de plus en plus aiguës, il est heureux de relever que le cheminement suivi dans notre région du Maghreb, depuis près d'une année, tend vers l'apaisement des tensions et le rapprochement des points de vue dans un esprit de concorde, d'harmonisation et de complémentarité.

214. Grâce à la sagesse des dirigeants du Maghreb, nous pouvons affirmer qu'il est aujourd'hui admis chez nous que les relations entre nos pays ne peuvent être basées que sur le principe de l'interdépendance, que les conflits et les crises qui affectent les uns se répercutent inéluctablement sur les intérêts des autres et que nous sommes impérativement solidaires, solidaires dans la manière dont nous souhaitons façonner notre propre monde, pour nous-mêmes et pour les générations futures.

215. C'est dans cet esprit, dans un processus évolutif, compte tenu de la nécessité de jeter les bases d'un édifice solide et durable, ouvert à tous les partenaires de la région, que s'inscrit le Traité d'amitié et de concorde entre la Tunisie et l'Algérie, signé le 19 mars 1983 par le président Habib Bourguiba et le président Bendjedid Chadli.

216. Cet acte, que nous voulons historique, ouvre à nos yeux les voies d'un avenir concerté, librement assumé par les différents partenaires d'un ensemble maghrébin, et pourrait constituer un précédent pour d'autres ensembles régionaux, qu'ils soient africains, arabes ou autres.

217. Dans ce contexte, l'OUA qui, lors de la dix-neuvième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, tenue à Addis-Abeba du 6 au 12 juin 1983, a prouvé au monde sa capacité de se ressaisir et de dominer ses difficultés passagères trouvera sa tâche plus aisée dans le traitement du conflit qui persiste dans la région nord-ouest du continent. La Tunisie, pour sa part, tout en souscrivant aux résolutions des chefs d'Etat africains sur la question du Sahara occidental, qu'elle considère comme autant de pas importants franchis dans la bonne direction, demeurera toujours disponible pour toute action souhaitée ou jugée utile.

218. C'est dans le même esprit et avec la même disponibilité que la Tunisie observe les autres conflits qui secouent le continent africain, et en particulier celui qui envenime le Tchad.

219. En songeant que la guerre ravage ce pays frère depuis près de deux décennies, la Tunisie ne saurait qu'exhorter le peuple tchadien à se ressaisir pour s'épargner à lui-même les affres de la guerre, de la désolation et de la mort, et à ne pas se laisser détourner de sa voie qui consiste à se consacrer au développement économique et social dont il a grandement besoin. Il est urgent que se substitue au langage des canons et des bombes celui du dialogue et de la négociation entre les parties concernées, sur la base notamment du respect des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

220. L'OUA offre à cet égard un cadre susceptible d'aider à ramener la paix et la concorde dans cette région sensible de notre continent. Aucune bonne volonté ne doit être découragée et aucun effort ne doit être ménagé pour tendre vers ce but.

221. Sur ce même continent africain persiste encore ce problème anachronique qui risque, à terme, de devenir l'échec le plus retentissant de l'Organisation, des principes qu'elle préconise, tels que celui de la légalité internationale. Il s'agit de la Namibie qui plie encore sous le joug de l'occupation illégale et du colonialisme le plus abject.

222. Après les multiples concessions consenties par le peuple namibien et son unique représentant, la South West Africa People's Organization, après les preuves d'impartialité, de pondération qu'a fournies l'Organisation des Nations Unies, aucun prétexte ni faux-fuyant, et certainement pas celui qui fait de la lutte sacrée du peuple namibien une affaire Est-Ouest, aucun prétexte n'est plus acceptable. Nous attendons de ceux qui ont une responsabilité particulière dans l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, et qui jusqu'ici n'ont pu tenir les promesses qu'ils nous ont faites, des explications ainsi que des indications sur leurs intentions.

223. De même nous attendons des explications sur l'action entreprise ou à entreprendre pour mettre un terme à cette aberration de notre temps, celle de la pratique inhumaine de l'*apartheid* que le régime de Pretoria continue à ériger en système. Ce fléau de l'humanité constitue, selon nous, un problème politique, économique et social, mais aussi et surtout un problème de civilisation. A ceux qui mènent sans relâche une véritable lutte de libération et de civilisation, au peuple d'Afrique du Sud et à ses leaders de l'African National Congress et du Pan Africanist Congress, nous renouvelons ici notre appui et notre solidarité agissante.

224. Comme je l'ai relevé au début de mon intervention, dans cette ère de tensions et de conflits, aucun continent n'est épargné.

225. En Asie du Sud-Est et du Sud-Ouest persistent encore des conflits qui constituent un défi à l'Organisation et aux principes de la Charte des Nations Unies. A ce jour, les forces étrangères continuent à occuper l'Afghanistan et le Kampuchea. Les peuples de ces deux pays continuent de se voir empêcher d'exercer librement leur droit de décider de leur système de gouvernement. Il est temps que les peuples afghan et kampuchéen, comme d'autres peuples, retrouvent le droit à la parole.

226. Dans la région du Golfe, se poursuit depuis maintenant trois ans cette guerre fratricide et injustifiable entre l'Iraq et l'Iran. Les pertes cruelles en vies humaines et en biens matériels s'amoncellent et les dangers pour la stabilité et l'équilibre de toute la région s'aggravent. Nous ressentons profondément, en Tunisie, les effets de cet affrontement meurtrier qui frappe deux peuples qui nous sont très proches. Nous exhortons les dirigeants de ces deux pays frères et voisins à recourir aux moyens pacifiques pour le règlement des conflits, comme le

préconisent à la fois le mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique et la Charte des Nations Unies. Nous les adjurons de réaliser la paix, une paix dans l'honneur et la dignité, sans vainqueur ni vaincu.

227. L'Amérique centrale n'est pas en reste dans cette liste interminable des graves foyers de tensions à travers le monde. A ceux qui sont tentés par le recours à la démonstration de force, à l'usage de la force ou de la violence, nous rappelons ici que les solutions durables ne peuvent être obtenues que par le moyen des négociations politiques entre les parties concernées. C'est à ce prix que cette région agitée du monde retrouvera la paix et la stabilité et que les peuples qui y vivent pourront consolider leurs acquis sur la voie de la liberté et de l'indépendance.

228. Si ces multiples conflits et d'autres affectent lourdement les relations internationales, il en est un qui constitue, de notre point de vue, la menace la plus directe et la plus grave à la paix et à la sécurité internationales. Il s'agit de la tragédie du peuple palestinien et de ce brasier que constitue le Moyen-Orient. La situation explosive au Moyen-Orient nous préoccupe au plus haut degré. En effet, depuis sa création, Israël poursuit invariablement et sans relâche la même politique de violation permanente et systématique des principes et des règles de la Charte. Le long inventaire des résolutions, décisions et recommandations adoptées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, demeurées lettre morte, en dit long sur l'arrogance et la désinvolture qu'Israël ne cesse d'afficher envers la communauté internationale.

229. La situation dramatique dans laquelle se débat le Liban n'est que l'aboutissement direct de cette politique fondée sur l'invasion, l'occupation du territoire et l'expulsion des habitants. Dernière phase en date du complot tramé contre ce pays : le redéploiement des forces auquel s'est livré Israël, qui vise en fait à lui permettre de confirmer sa mainmise sur le sud du pays. La phase précédente de ce complot consistait, pour sa part, à semer les germes de la discorde et de la division entre les habitants de ce Liban qui, pourtant, nous a souvent donné l'exemple de la parfaite coexistence entre les communautés et les religions.

230. C'est pourquoi notre satisfaction fut grande à l'annonce du cessez-le-feu obtenu grâce à une somme d'efforts considérables et fort appréciables. Nous formons le vœu que ce cessez-le-feu se consolide définitivement sur le terrain et qu'il puisse constituer un point de départ pour le dialogue et la négociation dans le cadre de la concorde nationale. Nous formons le vœu que les parties concernées s'emploient à permettre à ce peuple frère de retrouver son unité pour libérer son territoire de l'occupation israélienne.

231. Cette même politique est méthodiquement appliquée dans les territoires arabes palestiniens occupés où les autorités de Tel-Aviv implantent fébrilement des colonies de peuplement, de même qu'à l'égard des populations arabes des territoires sous contrôle israélien, dont les droits sont bafoués et dont les terres sont livrées à la pratique des réquisitions et des expropriations. Tout semble répondre à une même logique dont les objectifs sont implacables. Il s'agit de la mise au pas du peuple palestinien par la liquidation militaire de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP] et la réalisation du rêve de David Ben Gourion en créant « le troisième Royaume de David », qui s'étendrait du Nil à l'Euphrate.

232. Aujourd'hui, les intentions d'Israël ne sont un secret pour personne. Chaque jour nous apporte la preuve éclatante que la politique israélienne du fait accompli se veut irréversible et que tous les moyens sont bons pour la justifier.

233. La destruction du réacteur atomique irakien, l'annexion du Golan, le doublement en l'espace de trois ans du nombre de colonies de peuplement en territoires arabes occupés, les sévices contre les populations palestiniennes et le déni de leurs droits fondamentaux, l'invasion du Liban, avec son cortège de victimes et de destruction, les massacres de Sabra et Chatila sont autant de jalons dans l'agression israélienne, qui font partie d'un plan systématique et d'une politique délibérée. L'objectif final d'Israël est de judaïser les territoires arabes occupés avant de les annexer et de banaliser la juste cause du peuple palestinien réduit à l'errance.

234. Si la situation au Moyen-Orient a marqué le pas pendant plus de 30 ans, c'est parce que la communauté internationale n'a pas été capable de l'appréhender avec les yeux de la raison, de la considérer dans sa réalité objective et de dépouiller ses attitudes et ses démarches de cette charge émotionnelle et affective qui a de tout temps constitué la toile de fond du conflit israélo-palestinien.

235. Longtemps écartés de la scène politique, les Palestiniens étaient victimes d'une conception fallacieuse de la véritable dimension du problème qui fut réduit à un conflit entre Israël et les Etats arabes. Aujourd'hui, le problème palestinien est posé dans son véritable contexte géopolitique et un large consensus le place désormais au cœur du conflit arabo-israélien.

236. Il est regrettable, cependant, de constater que d'aucuns s'obstinent à vouloir imposer leurs propres conceptions à la majorité écrasante de la communauté internationale, se mettant ainsi au ban des normes communément admises. Assimilant les territoires arabes occupés à un *res nullius*, ils se livrent à l'usage de la force, de la répression et de l'oppression pour atteindre leurs propres objectifs, faisant fi de la Charte et des décisions des Nations Unies, ainsi que des règles les plus élémentaires du droit international. Ce défi flagrant, qui se fonde sur la force aveugle, atteint un niveau tel que les dirigeants israéliens ne nous semblent, à l'évidence, croire qu'au langage de la force. Ce langage de la force, Israël y a recours sous le prétexte fallacieux que sa sécurité est menacée, alors que selon les observateurs les plus avertis Israël est la quatrième puissance militaire du monde.

237. La sécurité, faut-il le rappeler, est la préoccupation constante et légitime de l'ensemble des pays de la région.

238. Autant mon pays est attaché à la légitimité internationale, autant il déplore l'état de déperissement auquel a abouti le système des valeurs reflété par la Charte, et qui assure aujourd'hui l'impunité à un Etat Membre de cette organisation. A ceux qui assument les plus grandes responsabilités dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité, nous lançons un appel pour qu'ils soient avec nous les gardiens vigilants des valeurs que défend la Charte. Nous réitérons, du haut de cette tribune, notre conviction que toute complaisance ou engagement à l'endroit d'Israël, susceptibles de favoriser ses politiques d'agression, d'annexion et de déstabilisation dans la région, consolident ce sentiment d'impunité, alimentent cette attitude de défi et font le plus grand tort à l'Organisation.

239. Les résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies fournissent les éléments d'une solution juste et globale au conflit du Moyen-Orient.

240. Nous sommes convaincus que l'Organisation constitue un forum irremplaçable pour la négociation d'une paix durable entre les parties concernées. Dans ce cadre, les appels à la négociation qu'on lance d'une façon intermittente aux pays arabes doivent, pour être réalistes et sincères, s'adresser avant tout à l'OLP, unique représentant du peuple palestinien, principalement concerné par le conflit.

241. Les pays arabes et l'OLP n'ont cessé de répéter que leur volonté de paix est sincère et qu'ils sont ouverts à toute proposition basée sur la justice et le droit. Cette volonté s'est reflétée, dans le passé, dans les nombreuses déclarations des responsables arabes et palestiniens. Elle s'est manifestée encore l'année dernière, au lendemain des événements tragiques du Liban, lors de la publication d'une série d'initiatives de paix.

242. Qu'il s'agisse du projet de résolution franco-égyptien¹², du plan Reagan¹¹ ou du plan Brejnev¹³, le monde arabe n'a refusé, à aucun moment, de se pencher sur ces initiatives, accordant ainsi un préjugé favorable aux intentions de leurs auteurs.

243. Quelle a été en contrepartie la réaction d'Israël ? Un refus catégorique et sans appel à l'adresse de tous, un camouflet cinglant à la face de la communauté internationale, sous le prétexte que les thèmes bibliques confèrent à Israël un droit divin de propriété sur la Palestine !

244. Devant ce refus, nous nous en tenons aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies dans lesquelles les Etats arabes ont puisé abondamment pour présenter au monde, le 9 septembre 1982, leur initiative, connue sous le nom de « plan de Fez »¹⁴. Ce plan se base sur la légalité internationale, telle qu'elle apparaît dans la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, en date du 29 novembre 1947. Il réaffirme, en d'autres termes, le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris la création de son Etat, et confie au Conseil de sécurité le rôle de garantir la sécurité de tous les Etats de la région pour qu'ils puissent vivre dans la paix et la sécurité.

245. La Tunisie est convaincue que ces grandes lignes sont susceptibles de préparer la voie à une solution globale, juste et durable au conflit du Moyen-Orient, tel que vient de le corroborer la Conférence internationale sur la question de Palestine, qui s'est tenue à Genève du 29 août au 7 septembre 1983.

246. Pour la troisième année consécutive, l'économie mondiale se débat dans la crise, la plus grave depuis la grande récession des années 30. Elle a paralysé la croissance et freiné le développement. Les conséquences sont graves pour les pays en développement. En effet, pour l'ensemble des pays en développement, la production n'a pas augmenté une seule fois depuis la dernière guerre et le revenu par habitant a diminué de 3 p. 100. Les cours des produits de base, principaux et parfois uniques produits d'exportation pour de nombreux pays en développement, sont tombés, en valeur réelle, à leur niveau le plus bas depuis 1945. Les termes de l'échange, déjà très précaires, des pays en développement continuent de se détériorer pour la cinquième année consécutive.

247. La contraction du commerce international et la prolifération des mesures protectionnistes ont durement frappé les secteurs d'exportation les plus dynamiques des pays en développement, aggravant ainsi leurs déficits commerciaux et accentuant les difficultés de leurs balances des paiements.

248. L'endettement extérieur de la quasi-totalité des pays en développement a atteint, et parfois dépassé, la cote d'alerte, mettant certains pays en développement, et pas uniquement les plus pauvres, au seuil de la banqueroute. Face à la baisse de leurs recettes d'exportation et à la contraction de leurs avoirs en devises, la plupart des pays en développement ont été contraints à réduire leurs importations de biens d'équipement, ce qui a ainsi affecté sérieusement leurs programmes de développement.

249. Les pays à faible revenu d'Afrique continuent de se débattre dans des conditions sordides de pauvreté absolue, de faim et de malnutrition, et une large partie

de leur population ne dispose même pas du minimum nécessaire pour la survie et la dignité de l'être humain.

250. L'environnement international est loin d'être favorable au renforcement de la coopération économique internationale pour le développement. Les signes d'une reprise économique dans certains des grands pays industriels commencent, certes, à voir le jour, mais leurs effets ne semblent pas encore avoir permis de venir à bout des difficultés conjoncturelles des économies de ces mêmes pays.

251. L'inflation, le chômage et la récession dominent les préoccupations des pays industrialisés et développent chez eux des réactions de nationalisme économique et de repli sur soi-même, se traduisant par un arsenal de réglementations protectionnistes et de mesures improvisées d'ajustement conjoncturel. Cela s'est traduit également par une contraction du volume de l'aide publique au développement, dont la valeur réelle en pourcentage du produit national brut des pays donateurs demeure inférieure, en 1982, à ce qu'elle était à la fin des années 60.

252. La détérioration des termes de l'échange, le désordre monétaire, la montée du protectionnisme sont non seulement révélateurs de l'ampleur de la crise, mais dénotent également l'inadaptation du système actuel aux nouvelles réalités de l'interdépendance entre les économies de différents pays.

253. Il est indéniable qu'à une crise économique globale doit être trouvée une solution globale qui tienne compte des intérêts légitimes de tous les pays, et particulièrement des plus faibles parmi eux, dans le cadre de la concertation et du dialogue égalitaire.

254. Nous ne pensons pas que les forces du marché, aussi magiques soient-elles, puissent venir à bout de la crise structurelle que traverse l'économie mondiale. Nous ne partageons pas non plus l'optimisme de ceux qui croient aux « retombées automatiques de la croissance » dans les pays industriels sur l'économie des pays en développement.

255. Nous estimons que cette reprise n'a de chance de se confirmer que si elle est soutenue par une puissante dynamique prenant en considération, d'une manière équitable, les intérêts bien compris de tous les pays. Cela permettra d'assurer aux pays industrialisés croissance et plein emploi et de garantir aux pays en développement les conditions d'un développement authentique dans le cadre de leurs aspirations légitimes pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international, juste et équitable.

256. A cet égard, il faudrait rappeler que l'approche retenue par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi, constitue, à notre avis, la réponse la plus appropriée pour sortir le dialogue Nord-Sud de l'impasse où il s'est enlisé ces dernières années. Tout en préconisant l'adoption d'un programme de mesures immédiates pour répondre aux difficultés économiques pressantes des pays en développement, cette approche vise l'ouverture des négociations globales en deux phases pour définir et adopter des mesures et des réformes structurelles et à long terme, dans le cadre d'un dialogue égalitaire et global.

257. Il appartient à la communauté internationale de saisir l'occasion, au cours des travaux de cette session, pour engager sérieusement un dialogue constructif associant pays développés et pays en développement dans une œuvre commune à la mesure de la gravité de la situation.

258. Ceci est d'autant plus urgent que la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dans laquelle de grands espoirs avaient été placés, n'a malheureusement engendré que frustration et déception. La plupart de nos partenaires du monde

développé ont, en effet, refusé de débattre sérieusement de la nouvelle approche proposée. A cet égard, le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/38/1] relève avec justesse : « En négligeant dans une large mesure de saisir la chance qu'offrait la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, on a avivé les tensions politiques que suscite une série de questions économiques. » Nous estimons qu'il n'est pas trop tard pour remédier à cet échec; encore faut-il le vouloir et agir en conséquence par un véritable dialogue, voie privilégiée pour le règlement des graves et pressants problèmes de l'économie mondiale, et plus particulièrement ceux des pays en développement.

259. La poursuite des efforts pour l'ouverture et le succès du dialogue Nord-Sud n'empêche pas la coopération Sud-Sud de se renforcer et de se diversifier davantage. Les pays en développement en sont aujourd'hui pleinement conscients. Ils viennent de nouveau de le confirmer lors de la deuxième réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination du Groupe des 77, que la Tunisie a eu l'honneur d'accueillir au début de ce mois.

260. Nous sommes persuadés que les décisions prises à cette occasion auront un effet positif, non seulement sur la coopération entre pays en développement, mais également sur la coopération internationale en général.

261. Nous sommes préoccupés par cette attitude de désaffection à l'égard du multilatéralisme qui s'est développée ces dernières années. L'illustration la plus préoccupante se manifeste dans la réduction de plus en plus grave des contributions au financement des activités opérationnelles pour le développement, et particulièrement au PNUD. Nous pensons que la crise financière grave que traverse le PNUD portera, si aucune action d'envergure n'est engagée par les pays contributeurs pour lui assurer un financement sur une base prévisible, sûre et régulière, un coup fatal à cet instrument irremplaçable de la coopération multilatérale pour le développement.

262. Nous nous félicitons de l'accord réalisé sur la mise sur pied du Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, et nous formulons l'espoir que cela engagera tous les pays à apporter leurs contributions financières pour accélérer son entrée en vigueur.

263. Alors que l'état du monde suscite préoccupation et inquiétude, nous nous réjouissons de voir l'Organisation des Nations Unies admettre son 158^e Etat Membre, Saint-Christophe-et-Nevis, auquel nous souhaitons la bienvenue parmi nous. Cette admission vient opportunément rappeler la vocation universelle de l'Organisation et renforcer notre conviction que c'est à travers cette instance internationale que le monde trouvera son salut.

264. C'est au demeurant cette conviction que le Mouvement des pays non alignés exprime en se faisant le protagoniste de l'approche multilatérale et des buts et principes de la Charte des Nations Unies. C'est cette même conviction que traduit l'initiative heureuse de Mme Indira Gandhi, présidente de la septième conférence au sommet de New Delhi, d'inviter ses pairs à venir ici se concerter, au plus haut niveau, sur l'état du monde et de cette société internationale que l'on veut capable de respecter une discipline librement consentie. Puissions-nous nous ressaisir pour redonner foi et vigueur à ce système international, laborieusement mis en place. Puissions-nous nous convaincre que le développement, l'indépendance, le désarmement et la paix sont étroitement liés et constituent pour nous la seule voie de salut.

265. Mme FLESCHE (Luxembourg) : C'est pour moi un devoir bien agréable tout autant qu'un véritable plaisir que de me joindre à mes collègues pour exprimer mes

félicitations les plus sincères au Président à l'occasion de son élection à la présidence de cette trente-huitième session de l'Assemblée. Convaincue de ses éminentes qualités de diplomate et consciente de sa longue expérience des affaires internationales, je ne doute point qu'au cours des semaines et mois à venir il dirigera les travaux de l'Assemblée avec autorité et doigté.

266. Je voudrais aussi remercier M. Hollai, président de la trente-septième session de l'Assemblée, pour la maîtrise et l'assiduité avec lesquelles il a dirigé nos débats.

267. Permettez-moi aussi de saisir cette occasion pour exprimer mon appréciation sincère devant l'exceptionnel dévouement, la lucidité et la clairvoyance du Secrétaire général, et pour lui confirmer la coopération franche et constructive du Gouvernement luxembourgeois.

268. Enfin, je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à la délégation de Saint-Christophe-et-Nevis, qui vient de rejoindre l'Organisation.

269. L'année écoulée a encore été riche en événements qui ont eu un impact sur les travaux de l'Assemblée. Mon collègue grec, M. Haralambopoulos, parlant à la 7^e séance au nom des Dix, a exposé la position de la Communauté européenne face aux multiples problèmes auxquels nous sommes confrontés. Il va sans dire que nous souscrivons intégralement à cette déclaration, de sorte que je pourrai me contenter de développer certaines questions qui nous paraissent particulièrement dignes d'attention.

270. Depuis la trente-septième session, nous n'avons, hélas, réussi à mettre fin à aucun des nombreux conflits qui continuent d'accabler les peuples de notre planète. Certains problèmes ont pris une tournure légèrement plus positive, d'autres ont stagné, d'autres encore ont franchement empiré. Mais, dans l'ensemble, nous ne pouvons malheureusement pas dire que la situation mondiale ait évolué positivement au cours de l'année écoulée. Les relations Est-Ouest, après la dégradation qu'elles ont connue au cours des dernières années, sont dans une passe particulièrement difficile; le dialogue Nord-Sud n'a pas connu d'évolution qui pourrait être qualifiée de satisfaisante, et, enfin, la situation économique de la grande majorité des Etats Membres est toujours sujette à la crise qui a laissé des traces profondes.

271. De plus, l'actualité récente a été marquée par un acte particulièrement révoltant, à savoir la destruction d'un avion civil par les forces armées soviétiques. Cet acte inhumain a été sévèrement condamné par le Gouvernement et le peuple luxembourgeois. Nous attendons de l'Union soviétique qu'elle collabore pleinement à l'enquête décidée par l'OACI et qu'elle assure aux familles des victimes une indemnisation équitable. Il faudra aussi qu'elle se prête, sans réticence, à une meilleure définition des règles de conduite à observer dans des cas analogues et qui doivent, en tout cas, exclure que la force soit utilisée, sous quelque prétexte que ce soit, contre des aéronefs civils.

272. L'événement tragique dont je viens de parler ayant concerné un avion coréen, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer le vif souhait qu'un dialogue sans condition préalable puisse enfin s'engager entre les deux parties de la Corée et qu'à titre de geste de bonne volonté et de mesure humanitaire il soit permis aux membres d'une même famille, qui se trouvent de part et d'autre du 38^e parallèle, de se revoir et de reconstituer leur cellule familiale.

273. Le Luxembourg soutient également la candidature de la République de Corée, qui souhaite depuis si longtemps devenir membre de l'Organisation; il ne s'opposera pas à l'admission de la Corée du Nord.

274. Nous condamnons également énergiquement les attaques et les atrocités dont sont victimes les populations de l'Afghanistan, et nous déplorons vivement le sort des innombrables réfugiés afghans qui ont dû fuir à l'étranger. En effet, l'occupation de ce pays neutre et non aligné par l'Union des Républiques socialistes soviétiques se poursuit malgré plusieurs résolutions adoptées par la quasi-totalité des Etats Membres de l'Organisation. Au nom de tous les principes qui sont à la base de l'Organisation des Nations Unies, nous exigeons que les troupes soviétiques soient retirées et que le peuple afghan puisse exercer son droit fondamental à l'autodétermination.

275. Un autre problème, qui nous préoccupe depuis fort longtemps, est celui du Kampuchea, qui reste sous la domination du Viet Nam, malgré les appels répétés des Nations Unies en faveur d'une solution politique négociée. Il est temps de mettre fin aux souffrances terribles qu'a dû endurer le peuple kampuchéen et de lui donner la possibilité de prendre sa destinée entre ses mains dans un Kampuchea neutre, indépendant et libre de toute ingérence étrangère. Nous saluons la formation d'un gouvernement de coalition comme un pas important dans cette direction.

276. Il ne fait pas de doute que la situation en Pologne n'a toujours pas évolué de manière satisfaisante. Certes, mon gouvernement s'est félicité de l'abrogation de la loi martiale et de l'annonce d'une loi d'amnistie au mois de juillet dernier. Il a cependant dû constater que, parallèlement, le Gouvernement polonais a pris d'autres mesures visant à consolider les mécanismes de répression, tel l'amendement de la Constitution et du code pénal. La constitution de syndicats vraiment libres n'est toujours pas permise, le dialogue entre le gouvernement et les forces vives de la nation ne progresse pas, l'union des écrivains et plusieurs unions d'artistes ont été dissoutes et de nouvelles arrestations sont intervenues.

277. Nous invitons solennellement les autorités à tenir enfin compte des aspirations légitimes du peuple polonais et à contribuer ainsi de façon déterminante à l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest.

278. Pour en revenir à la situation générale, je dirai que, si la toile de fond de la scène mondiale est plutôt sombre, il convient cependant de ne pas perdre de vue certains éléments plus encourageants. Je pense plus particulièrement à la réunion de Madrid des pays ayant participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui a pu se terminer sur un accord, et aux signes de reprise économique qui se font jour dans certaines économies occidentales, dont notamment les Etats-Unis d'Amérique.

279. Nous osons espérer qu'il s'agit en l'occurrence de signes avant-coureurs d'une évolution plus positive, qui mènera, à terme, d'une part, à une amélioration durable des relations Est-Ouest, d'autre part, à une reprise économique au niveau mondial. Saisissons les chances qui s'offrent à nous afin de les transformer en possibilités réelles capables de renverser certaines tendances négatives solidement enracinées ces dernières années.

280. Dans cet ordre d'idées, nous puisons un certain réconfort dans le fait que, lors de la réunion de Madrid, il a été possible de dégager un accord sur un Document de clôture qui n'est, certes, pas parfait, mais qui permet au dialogue de continuer et à l'esprit d'Helsinki de survivre. Le Gouvernement luxembourgeois se félicite de cette évolution et formule l'espoir que les réunions qui auront lieu à la suite de celle de Madrid aboutiront à des progrès réels et tangibles, à commencer par la Conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe, qui se déroulera à Stockholm à partir du début de l'année prochaine. L'importance que nous attachons à cette conférence ne

diminuera cependant en rien le vif intérêt que nous portons aux autres négociations bilatérales ou multilatérales qui sont actuellement en cours dans le domaine du désarmement et qui, malheureusement, n'avancent guère.

281. Les résultats décevants de la douzième session extraordinaire — la deuxième session consacrée au désarmement — ont montré clairement que l'amorce d'une solution et un renversement de la tendance dans la course aux armements dépendent de plus en plus des progrès dans les pourparlers entre les deux superpuissances qui ont des responsabilités particulières dans ce domaine.

282. Il est évident qu'un pays de la taille du Luxembourg est favorable à un désarmement au niveau le plus bas possible, seul garant d'une stabilité internationale accrue. Encore faut-il que les négociations aboutissent à une réduction véritablement équilibrée et vérifiable, qu'il s'agisse des armes nucléaires de théâtre, des armes stratégiques ou encore des forces conventionnelles.

283. Face aux graves problèmes et déséquilibres économiques que connaît notre planète, nous estimons qu'il convient, entre autres mesures, de tout mettre en œuvre pour élaborer un accord international visant une plus grande transparence et une véritable comparabilité dans le domaine des budgets militaires.

284. Par ailleurs, la mise sur pied d'une convention internationale bannissant le développement, la production et le stockage d'armes chimiques nous paraît être un objectif prioritaire. Nous souhaitons également que le problème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace soit abordé dès que possible.

285. On comprendra cependant que la négociation qui nous tient actuellement le plus à cœur est celle qui porte sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Il faut que ces négociations aboutissent avant la fin de l'année et que soit rétabli l'équilibre approximatif qui, de l'aveu même de l'URSS, existait en Europe il y a quelques années.

286. Les nouvelles propositions exposées ici même par le président Reagan, il y a deux jours [5^e séance], constituent la preuve de la volonté persévérante des Etats-Unis et de leurs alliés de déboucher rapidement sur un accord équilibré.

287. Nous demandons instamment à l'Union soviétique de revenir sur sa réaction négative et de rejoindre les Etats-Unis dans un effort intensif en vue d'atteindre dans les plus brefs délais un accord équitable et vérifiable.

288. Mais nous sommes conscients, également, du fait que des progrès dans le domaine du désarmement ne sont guère concevables dans une atmosphère de tension et de méfiance. Il convient donc également, pour servir la cause de la détente, de faire preuve de tous côtés d'une certaine modération dans le langage.

289. Après les problèmes liés aux relations Est-Ouest, je voudrais dire quelques mots au sujet des autres foyers de tension. Ainsi, nous ne pouvons cacher notre impatience devant le fait que la question de Chypre reste toujours dans l'impasse. Nous remercions vivement le Secrétaire général de l'engagement personnel dont il continue à faire preuve dans cette affaire et nous tenons à lui confirmer tout notre appui. Quant au fond, notre adhésion aux principes définis dans les résolutions 3212 (XXIX) et 3395 (XXX) de l'Assemblée générale reste pleine et entière.

290. Pour ce qui est du Moyen-Orient, il demeure plus que jamais parmi les régions les plus instables du monde.

291. Au Liban, pendant l'année écoulée, les événements dramatiques se sont succédé à une cadence terrifiante. Jusqu'à ces tout derniers jours, ce pays martyr était plongé dans les affres de la guerre et de la violence

aveugle. L'occupation de grandes parties du territoire libanais par des forces étrangères qui, au gré des intérêts de leurs gouvernements, soutiennent des factions adverses, risque, à court terme, de conduire à la partition et à la désintégration de la nation libanaise.

292. Le Luxembourg, en tant que petit pays, est particulièrement attaché aux principes du respect de la souveraineté des Etats, de leur intégrité territoriale et de leur indépendance nationale. Aussi ne pouvons-nous que répéter inlassablement qu'il est indispensable que toutes les forces d'occupation étrangères dont la présence n'est pas requise par le Gouvernement libanais quittent le Liban dans les plus brefs délais. Libéré de ces ingérences étrangères, il sera possible au peuple libanais de s'engager sur la voie de la recherche d'une véritable réconciliation nationale et de la paix intérieure.

293. Pour ce qui est de la négociation d'une paix globale dans la région, je n'ai pas besoin de répéter une fois de plus les principes sur lesquels une telle solution devrait, à nos yeux, être basée : la justice pour tous les peuples et la sécurité pour tous les Etats de la région. Mon collègue hellénique l'a encore rappelé lorsqu'il a pris la parole au nom des Dix à la 7^e séance.

294. L'Europe se prononce donc pour l'autodétermination du peuple palestinien, tout comme elle sera toujours aux côtés d'Israël pour défendre l'existence et la sécurité de ce pays et de ses habitants. Mais il n'est pas concevable qu'Israël puisse poursuivre sa politique actuelle dans les territoires occupés.

295. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer toute notre compassion aux Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza qui vivent maintenant depuis 16 ans sous occupation étrangère et qui non seulement sont soumis aux rigueurs d'un gouvernement militaire, mais, en plus, sont exposés à des attaques meurtrières de milices privées dont les crimes restent le plus souvent impunis.

296. La guerre sanglante entre l'Iraq et l'Iran, qui se poursuit depuis plus de trois ans maintenant, n'en finit pas d'ajouter dangereusement à l'instabilité dans cette partie du monde et tragiquement à un coût exorbitant en vies humaines et en matériel. Il serait hautement souhaitable et dans l'intérêt de tous que la raison l'emporte sur le fanatisme et que les résolutions adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité et à une écrasante majorité par les membres de l'Assemblée, résolutions qui lancent un appel à un cessez-le-feu immédiat et à l'arrêt de toutes les opérations militaires, soient enfin respectées.

297. En ce qui concerne la situation en Iran, l'exécution et la détention de membres de la religion Baha'i et la dissolution récente de toutes les organisations de cette communauté religieuse constituent des violations particulièrement flagrantes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et nous les condamnons énergiquement.

298. Sur le continent africain, la question du Tchad a pris une dimension nouvelle et dramatique. L'intervention de l'armée libyenne en territoire tchadien constitue une immixtion inadmissible dans les affaires intérieures d'un pays souverain et, de ce fait, une violation expresse de la Charte des Nations Unies. En effet, la légitimité du Gouvernement du président Hissène Habré a encore été confirmée à la dix-neuvième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Addis-Abeba en juin 1983. Alors même que le Gouvernement libyen met en cause cette légitimité, cela ne lui donne aucun droit pour intervenir par la force des armes dans les affaires intérieures du Tchad. Toute intervention armée étrangère ne fait en effet qu'aggraver le conflit dans le pays et empêche une

consolidation intérieure. Il faut donc que les combats cessent et que les négociations soient reprises conformément à la résolution adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA [A/38/312, annexe, AHG/Res.106 (XIX)], invitant le Tchad et la Libye à rechercher un règlement négocié à leurs différends, dans le contexte du Comité *ad hoc* de médiation, établi par l'OUA. Ceci ne devrait cependant pas empêcher des efforts similaires de la part des instances compétentes des Nations Unies — y compris le Conseil de sécurité — et du Secrétaire général.

299. Le continent africain continue à être ébranlé par d'autres conflits et crises qui demandent une solution. Dans le sud, notamment, deux objectifs restent à atteindre : l'indépendance de la Namibie et l'abolition de la politique raciste d'*apartheid*.

300. Quant à la Namibie, nos espoirs ont été déçus une nouvelle fois. Lors de la trente-septième session, à cette même tribune [9^e séance], j'avais fait preuve d'un optimisme prudent quant aux chances de succès dans un avenir rapproché, des initiatives du groupe de contact. Malheureusement, il n'a pas encore été possible de faire aboutir ces négociations. Néanmoins, dans un rapport que le Secrétaire général a établi à la suite de son récent voyage dans cette partie du monde⁷, nous trouvons des éléments positifs qui nous incitent à espérer que le peuple de Namibie pourra bientôt prendre sa destinée entre ses propres mains.

301. Malheureusement, l'occupation illégale de la Namibie ne constitue pas le seul problème dans cette région. L'*apartheid*, cette institutionnalisation du racisme, ne semble toujours pas près de cesser. Cette politique, destinée à maintenir les privilèges d'une minorité, ne saurait à la longue qu'engendrer des conséquences dramatiques et violentes qu'il convient d'éviter. C'est pourquoi nous avons toujours condamné cette injustice flagrante et nous continuerons à exiger de la part des autorités sud-africaines des initiatives visant à instituer réellement une société fondée sur la justice et sur des droits égaux pour tous.

302. L'Amérique centrale a connu au cours de l'année dernière une dangereuse escalade des conflits et constitue actuellement une des régions les plus instables de cette planète. Il ne fait pas de doute qu'à l'origine de cette situation se trouvent, au premier chef, l'injustice et l'inégalité dont la majorité de la population de cette région a souffert pendant des générations. Mais les problèmes locaux se trouvent maintenant aggravés par des interventions extérieures. C'est cette internationalisation qui est particulièrement dangereuse et qu'il convient d'éviter sous peine de provoquer une éclosion d'hostilités dont la dimension et les conséquences pourraient dépasser de loin le cadre de la région.

303. Nous appuyons par conséquent l'approche régionale comme la plus prometteuse de succès. Nous soutenons les initiatives du Groupe de Contadora et nous l'encourageons à persévérer dans les efforts qu'il entreprend en vue d'apporter, par le dialogue politique et les négociations, une solution pacifique aux conflits qui existent dans cette région.

304. Mais il n'est pas possible d'évoquer l'Amérique latine sans parler du Chili, pays soumis depuis 10 ans maintenant à un régime de dictature militaire. Au cours de ces dernières semaines, les protestations du peuple chilien contre le sort qui lui est fait ont été étouffées dans le sang. Nous condamnons énergiquement le comportement des dirigeants de ce pays et nous joignons notre voix à celle du peuple chilien pour exiger un retour immédiat à la démocratie.

305. Après avoir ainsi passé en revue les questions essentiellement politiques, je voudrais me tourner vers les problèmes plus spécifiquement économiques.

306. Il me semble que le fait marquant de l'année sous revue a été la révélation des dimensions gigantesques de la dette mondiale, et de ce fait les énormes tensions auxquelles le système financier et bancaire international a été soumis. Malgré ces difficultés, les responsables tant du FMI que des banques centrales et des banques privées ont réussi à éviter des crises majeures et à trouver sinon des solutions définitives, du moins des compromis temporaires, qui ont permis d'éviter le pire.

307. Le problème de la dette a éclaté au grand jour après que les taux d'intérêt eurent atteint des sommets vertigineux et que la crise économique — la plus grave et la plus longue que nous ayons connue dans l'après-guerre — eut donné lieu à une stagnation sinon une diminution de la demande mondiale. D'après les chiffres de la Banque mondiale, en 1982, la plupart des économies ont connu en effet une croissance négative et le commerce mondial a effectivement diminué en volume.

308. Cette conjoncture déprimée a constitué un terrain fertile à la profusion de mesures protectionnistes qui, à leur tour, ont contribué à faire empirer la situation.

309. Bien que le cercle vicieux auquel aboutit inévitablement l'imposition de barrières tarifaires et non tarifaires soit bien connu, il semble que nous n'ayons pas encore tiré la leçon qui s'impose de cet enseignement de l'histoire. Si ces mesures de protection donnent l'illusion de résoudre certains problèmes à court terme, essentiellement en cédant à des demandes de puissants groupes de pression, il est bien établi — et le ralentissement récent du commerce mondial après l'explosion qu'ont connue les échanges internationaux après la seconde guerre mondiale le prouve à suffisance — qu'à la longue les mesures protectionnistes se traduisent par une régression généralisée des flux de biens et de services, ce qui, en fin de compte, se solde par des effets négatifs pour tous.

310. La communauté internationale semblait avoir pris conscience du danger lorsqu'elle convoqua en automne dernier une réunion à l'échelon ministériel des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce pour précisément essayer d'arrêter cette évolution dangereuse. D'autres rencontres internationales, comme la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ou la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement des pays industrialisés à Williamsburg, ont elles aussi produit des déclarations de principe en matière de lutte contre le protectionnisme.

311. Mais il faut aussi que ces déclarations soient mises en pratique et que, tous, nous soyons prêts non seulement à exiger l'abolition des barrières du voisin, mais encore à faire le premier pas et à démanteler nos propres mesures de protection. Si cela ne se fait pas, non seulement nous risquons de freiner sinon d'étouffer la reprise économique qui se fait actuellement jour dans certains pays industrialisés, mais encore nous empêcherons la transmission graduelle de ses effets bénéfiques à l'ensemble de l'économie mondiale. Sommes-nous prêts à payer ce prix pour quelques gains à court terme ?

312. J'ose espérer que nous sommes tous conscients de l'importance de l'enjeu et que nous saurons apporter la réponse raisonnable. Une reprise économique mondiale est en effet le remède de loin le plus efficace, sinon pour surmonter nos difficultés économiques, du moins pour en réduire l'acuité.

313. Qu'il s'agisse du problème de la dette, de la question du développement de l'industrie et du commerce, de

celle de la répartition des ressources entre le Nord et le Sud, ou encore de celle de la distribution du revenu national dans chacun de nos pays, seule une croissance saine et stable offre des perspectives réalistes pour l'assainissement des économies nationales et, par là, pour un transfert accru de ressources du Nord vers le Sud. C'est là le véritable enjeu de notre lutte contre le protectionnisme.

314. Il serait en effet impardonnable d'entraver la reprise de l'économie mondiale à laquelle tant d'espoirs sont attachés. Les conséquences pour le dialogue Nord-Sud me paraissent évidentes. Le rétablissement d'une croissance saine et stable augmentera considérablement les chances d'une relance de ce processus éminemment souhaitable, que ce soit dans le cadre de négociations globales ou que l'on procède par une approche sectorielle par étapes.

315. Voilà les principaux sujets sur lesquels il me semblait utile d'intervenir. Chaque année la liste de nos problèmes devient plus longue sans que nous soyons vraiment à même de retirer des questions de l'ordre du jour et de les considérer comme résolues. Une partie de ces questions y figure depuis des années, voire depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Une telle évolution est malsaine et risque d'entamer la crédibilité de cette organisation, crédibilité pourtant plus nécessaire que jamais dans notre monde tourmenté.

316. Le Secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation de l'année dernière¹, a soulevé ce problème et a demandé la coopération des Etats Membres, et en particulier des Etats membres du Conseil de sécurité, pour redresser la situation en essayant notamment d'accroître l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Ce rapport qui, depuis lors, n'a pas cessé d'occuper les esprits, a donné lieu à de nombreuses réactions, tant de la part des Etats Membres que du Conseil de sécurité.

317. Nous osons espérer qu'il en sera de même du rapport du Secrétaire général de cette année [A/38/1]. Nous saluons le réalisme et la lucidité avec lesquels il procède à l'analyse, tant de la situation internationale que du fonctionnement de l'Organisation. Tout en ayant pleine conscience du caractère ardu de la tâche du Secrétaire général, nous voudrions lui renouveler nos encouragements pour qu'il persévère dans l'entreprise dans laquelle il s'est engagé avec tant de courage.

318. Nous sommes d'avis que ce processus de réflexion est éminemment souhaitable et nous espérons qu'il débouchera sur une amélioration réelle du fonctionnement de l'Organisation mondiale. Il nous semble en effet que la Charte prévoit toutes les dispositions nécessaires mais que le problème réside plutôt dans sa mise en œuvre et dans l'exploitation intégrale de son potentiel. Cela dépend évidemment, en premier lieu, de l'attitude des Etats Membres, de ce que nous voulons faire de l'Organisation.

319. Pour notre part, nous osons espérer que la grave crise économique qui a ébranlé le monde au cours de ces dernières années nous aura rendus plus réalistes, plus pragmatiques, plus aptes à reconnaître ce qui est faisable et ce qui ne l'est pas. Si nous voulons accroître l'efficacité de cette organisation, gardons-nous de formuler des exigences que nous savons irréalisables au départ, évitons de défendre des positions que nous savons intenables et soyons conscients de cette interdépendance si souvent invoquée mais si rarement respectée.

320. Je crois que l'essentiel de la contribution d'un petit Etat tel que le Luxembourg à un débat comme celui qui nous occupe est la leçon du réalisme, du pragmatisme et de la modération.

321. Quelles que soient les solutions qui seront en fin de compte retenues, il me semble que ces qualités parfois négligées seront essentielles pour développer la capacité d'action de cette organisation et pour en faire l'instrument capable de satisfaire aux buts définis dans l'Article 1 de la Charte, à savoir : maintenir la paix et la sécurité internationales; développer entre les nations des relations amicales; réaliser la coopération internationale, et être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.

La séance est levée à 19 h 35.

NOTES

1. *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément n°1.*

2. *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session, vol. I : Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6), annexe VI.

3. Dotation Carnegie pour la paix internationale, *Les Conventions et déclarations de La Haye de 1899 et 1907*, New York, Oxford University Press, 1918, p. 100.

4. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n° 973, p. 287.

5. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Résolutions et décisions du Conseil de sécurité 1983*, p. 22.

6. *Rapport de la Conférence internationale de soutien au peuple namibien en lutte pour l'indépendance, Paris 25-29 avril 1983 (A/CONF.120/13), troisième partie.*

7. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1983*, document S/15943.

8. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session extraordinaire, Séances plénières, 5^e séance.*

9. *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1983*, document S/15834.

10. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session extraordinaire, Séances plénières, 24^e séance.*

11. Voir *Weekly Compilation of Presidential Documents, Washington, Government Printing Office, 1982, vol. 18, n° 35, p. 1081.*

12. *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément de juillet, août et septembre 1982*, document S/15317.

13. *Ibid.*, document S/15403.

14. *Ibid.*, *Supplément d'octobre, novembre et décembre 1982*, document S/15510.